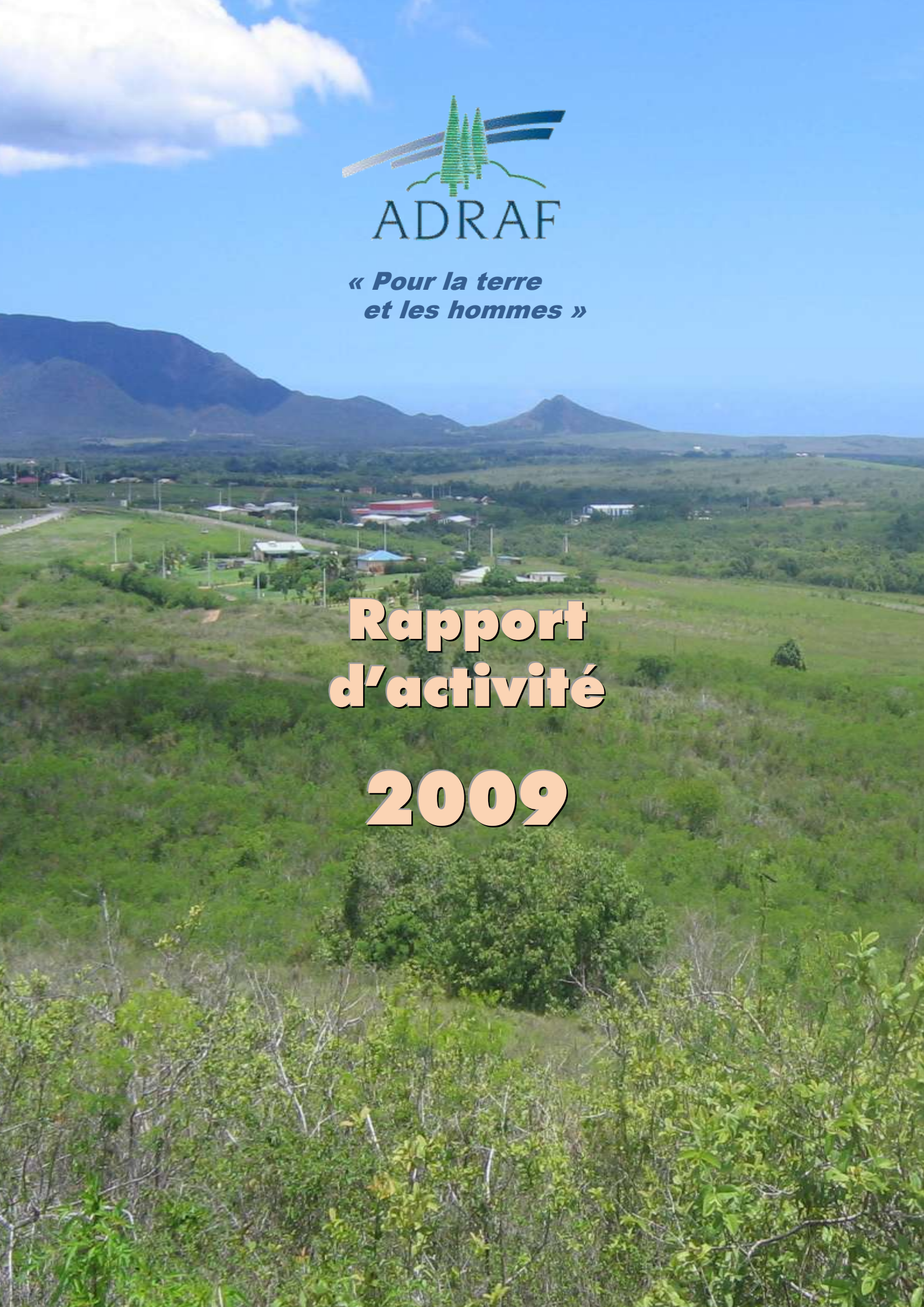

ADRAF

*« Pour la terre et les hommes »*

# Rapport d'activité

# 2009

# SOMMAIRE


INTRODUCTION 3

CHIFFRES CLES 2009 3

L'ADRAF, PRESENTATION GENERALE 4

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2009 6

LE CONTEXTE FONCIER 7

L'ACTION DE REFORME FONCIERE 10

LA SECURISATION FONCIERE 16

LA VALORISATION DES TERRES COUTUMIERES 18

LES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL 24

L'APPUI A L'AGRICULTURE SUR TERRES PRIVEES 26

LE MARCHE FONCIER RURAL 27

LES ETUDES 31

LA GESTION DE L'AGENCE 32

PERSPECTIVES 37

ANNEXES 38

# Introduction

L'année 2009 a été riche en actualité politique avec le renouvellement des assemblées délibérantes des Provinces, du Congrès et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. De nouveaux administrateurs ont fait leur apparition au conseil d'administration de l'agence avec à sa tête un nouveau directeur général qui a pris ses fonctions en début d'année.

Une nouvelle dynamique a été lancée au niveau organisationnel avec l'introduction d'un management orienté vers la performance et l'initiation à la gestion par résultats. Cette nouvelle démarche a permis de consolider l'activité de l'agence, de renforcer sa présence sur le terrain et de préparer le transfert prochain de l'agence à la Nouvelle-Calédonie dans les meilleures conditions.

Le niveau des acquisitions foncières s'est maintenu et l'agence a usé de son droit de préemption pour l'achat d'une propriété afin de répondre à une revendication ancienne. Le volume des attributions de terres décidées par le conseil d'administration a pratiquement doublé en 2009, en particulier concernant le « stock dur » qui est en diminution progressive. Le rythme des interventions en matière d'aménagement sur terres coutumières est resté soutenu.

L'équilibre « terres privées et terres coutumières » ne traduit pas systématiquement égalité dans la mise en valeur et c'est la raison pour laquelle l'agence attache désormais beaucoup d'importance à la sécurisation foncière, indispensable pour attirer les investissements sur les terres coutumières et accompagner les attributaires pour faciliter leur insertion dans l'économie de marché.

La lecture de ce rapport vous permettra d'apprécier le travail de toute une équipe qui, depuis plus de 20 ans, œuvre pour donner du sens au mot rééquilibrage tant au niveau de la redistribution foncière que de la mise en valeur des terres coutumières.

# Chiffres clés 2009

### Revendications

Nouvelles revendications : 8

### Acquisitions foncières

Superficie : 2179 hectares
Montant : 68 Millions Fcfp (570.00 €)

### Stock foncier de l'agence

Superficie : 19 870 hectares

### Attributions foncières

Superficie : 1193 hectares
Bénéficiaires : 15 GDPL et 2 collectivités

### Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

289 DIA reçues dont 91 de plus de 5 hectares
Superficie totale : 3413 hectares
Montant : 8,616 Milliards Fcfp (72,2 Millions €)

### Offres de ventes amiables

Nombre d'offres : 11
Superficie : 1 229 hectares

### Interventions sur terres coutumières

Coût total : 32,4 Millions Fcfp (270.000 €)
Bénéficiaires : 6 GDPL, 3 tribus,
4 promoteurs OGAF
6 interventions sur stock ADRAF

# L'ADRAF, présentation générale

## Forme juridique

L'ADRAF est un établissement public d'Etat à caractère industriel et commercial (EPIC) institué par l'article 94 de la loi n° 88-1028 du 9 novembre 1988. L'agence est régie par le décret n° 89-571 du 16 août 1989, modifié par le décret n° 2000-1001 du 16 octobre 2000.

## Mission

Sa mission principale est *« de participer dans les zones rurales et suburbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie. A cet effet, elle procède à toutes opérations d'acquisition et d'attribution en matière agricole et foncière, notamment pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre et engage des actions d'aménagement et de développement économique en milieu rural ».*

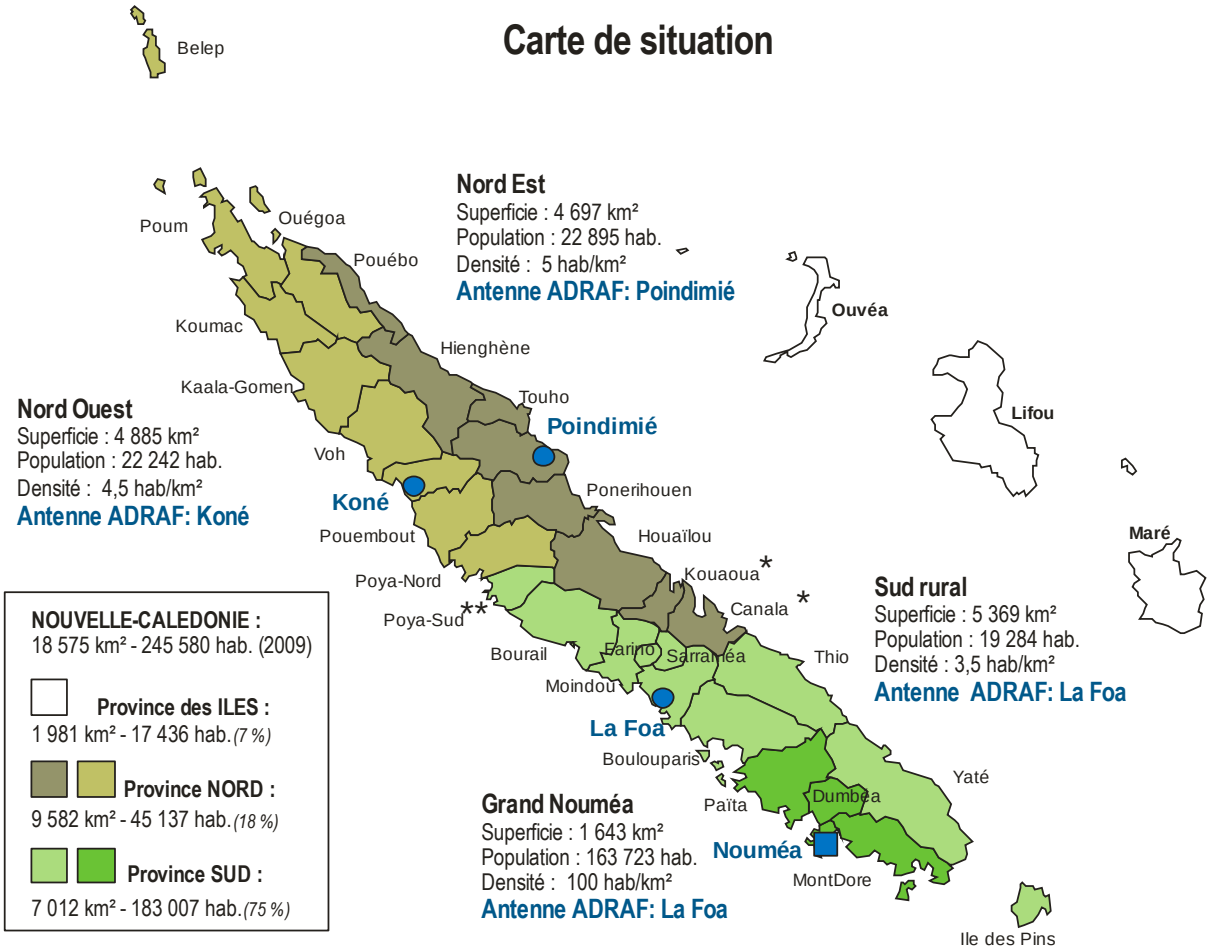


* *La zone d'intervention de l'antenne de La Foa a été étendue en 2009 à Canala et Kouaoua pour des raisons de proximité géographique.*

* * *La zone d'intervention de l'antenne de Koné a été étendue à Poya-Sud*

## Le personnel

L'agence est composée de 31 agents : 25 contractuels (dont 19 CDI et 6 CDD), 5 fonctionnaires territoriaux détachés et 1 agent mis à disposition par l'Agence de Service et de Paiement via une convention. Les agents sont répartis entre les 3 antennes (Poindimié, Koné, La Foa) et le siège (voir organigramme Annexe 4).

# Les instances de l'ADRAF:

**Réunions des instances en 2009**

- 3 conseils d'administration
- 3 comités de province Nord
  + 1 consultation à domicile

  1 comité de province Sud
  + 1 consultation à domicile
- 10 CFC :
  Belep, Boulouparis, Houaïlou (2), Koné, Kouaoua (2), Ponérihouen, Touho (2)

## Le Conseil d'Administration (CA)

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'agence et détermine les règles de son fonctionnement. Il se prononce sur l'état prévisionnel des dépenses et des recettes, le compte financier, le rapport annuel d'exécution.

## Les comités de provinces (CP)

Le comité de province est consulté par le Conseil d'Administration sur les grandes orientations de son activité en faveur du développement rural de la province et sur l'ensemble des actions de l'agence qui trouve leur application sur le territoire de la province. Il fait des propositions à l'agence concernant les acquisitions de biens immobiliers situés sur le territoire de la province.
Pour chaque attribution il donne son avis sur les candidatures dont la liste lui est soumise par l'agence.

## Les commissions foncières communales (CFC)

La commission foncière communale propose au Conseil d'Administration de l'agence des critères de choix pour les attributions foncières sur le territoire de la commune. Pour chaque attribution elle donne son avis sur les candidatures dont la liste lui est soumise par l'agence.

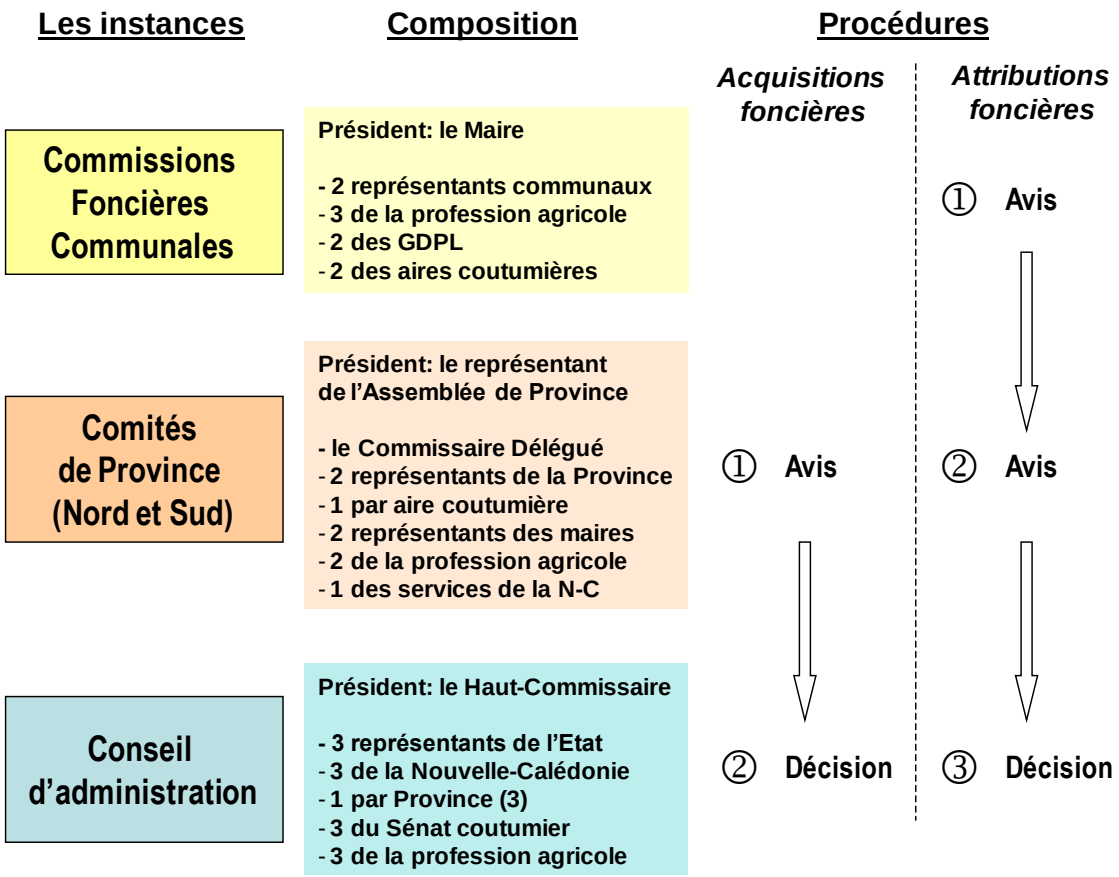

# Evènements marquants de l'année 2009

L'année 2009 a été marquée par les élections provinciales au mois de mai et ses rebondissements (annulation des élections en province des Iles et nouvelles élections dans cette province en fin d'année). Cet événement majeur dans la vie politique calédonienne a eu des incidences sur la gestion des dossiers de l'ADRAF en raison de la nécessité de renouveler les représentants des provinces et du congrès dans les instances de l'agence.

A noter en 2009 la signature de contrats pour plusieurs projets d'investissement immobilier sur terres coutumières (sur Koné, Dumbéa et Yaté) avec un appui important des collectivités locales.

| | |
|---|---|
| **Janvier** | ➔ 4 janvier : Nomination de Jacques Wadrawane à la direction de l'ADRAF |
| **Février** | |
| **Mars** | |
| **Avril** | ➔ 14 avril : Signature d'une convention entre le gouvernement et la SCI de Baco pour l'installation d'un centre de contrôle technique sur terre coutumière (Tribu de Baco, Koné) |
| **Mai** | ➔ 7 mai : Signature d'un protocole d'accord pour le financement d'un lotissement sur les terres du GDPL Waka (Dumbéa) entre le GDPL, la mairie de Dumbéa, la province Sud, le FSH et l'ADRAF<br>➔ 10 mai : élections provinciales<br>➔ 22 mai : renouvellement du Congrès |
| **Juin** | |
| **Juillet** | |
| **Août** | |
| **Septembre** | ➔ 11 sept. : Signature d'une convention pour l'aménagement et la construction de logements sur les terres du GDPL Kotirehou (Yaté) entre le GDPL, l'Etat, la province Sud, la mairie de Yaté, la SIC et l'ADRAF |
| **Octobre** | ➔ 9 octobre : Exercice du droit de préemption de l'ADRAF pour l'achat d'un terrain de 200 hectares<br>➔ 23 octobre : Annulation par le Conseil d'Etat des élections provinciales aux Iles Loyauté |
| **Novembre** | ➔ 18 Novembre : dernier Conseil d'administration de l'année avec des décisions portant à 4000 hectares les décisions d'attributions en 2009 |
| **Décembre** | ➔ 6 décembre : Elections provinciales aux Iles Loyauté |

# Le contexte foncier

## Les revendications en 2009

L'agence a reçu 18 courriers de revendication en 2009 concernant 11 communes de la grande terre (4 au sud et 7 au nord).

La moitié des courriers reçus sont des relances de revendications déjà exprimées. 8 sont des revendications nouvelles, dont 5 sur la zone VKP. 1 courrier concerne une contestation d'attribution faite à un GDPL.

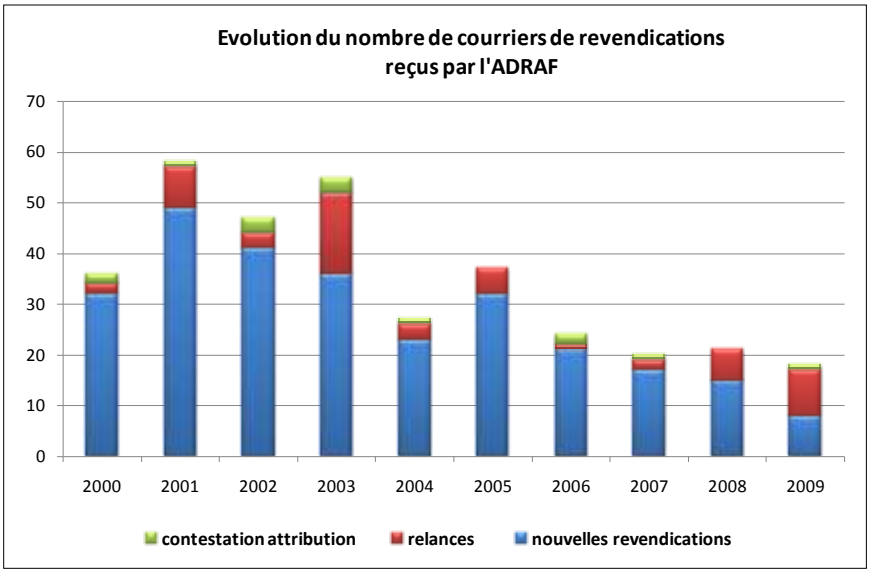


Plusieurs types de foncier sont concernés.

Il s'agit de propriétés privées (45%), de terrains des collectivités (terrains domaniaux de la Nouvelle-Calédonie ou de la zone maritime provinciale) (28%), ou de terrains de l'ADRAF (22%)

Les revendications émanent de 8 GDPL, de 7 clans et de 2 tribus.

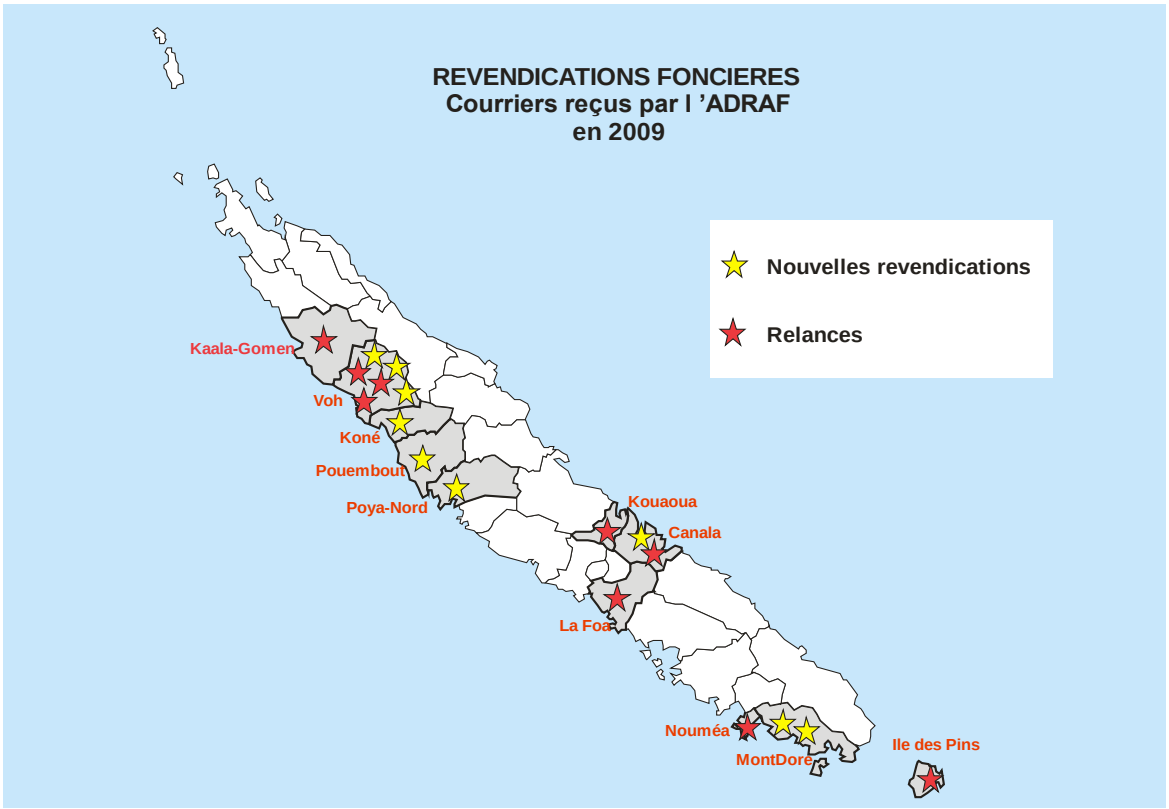

# Les acquisitions de terrains du domaine privé de la N$^{elle}$-Calédonie

Les terrains du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie couvrent environ 54% de la superficie de la Grande Terre.

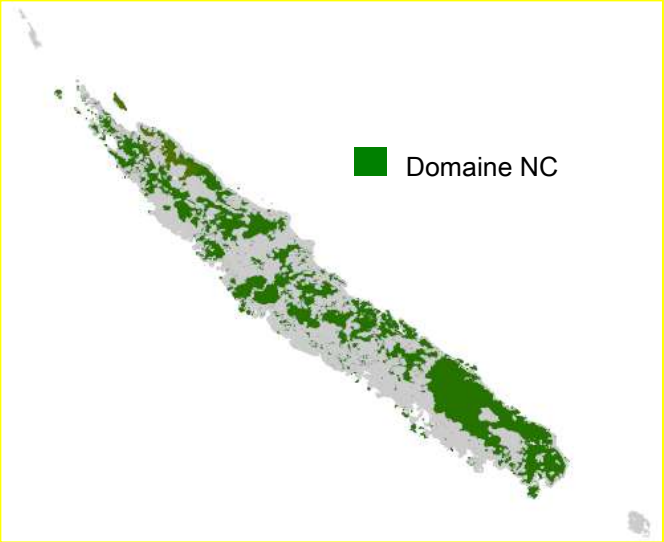


Ils peuvent être loués à des particuliers pour leur permettre de développer des activités agricoles, industrielles ou commerciales.
Près de 5% du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie est concerné par ce type de procédure.

L'ADRAF est impliquée à deux niveaux dans la gestion du domaine de la NC.

- L'agence est consultée par le service du domaine pour donner un avis sur les demandes de location ou de renouvellement de bail.
- L'agence est également saisie sur des revendications portant sur les terres du domaine

<u>La gestion des revendications sur les terrains du Domaine NC</u>

Une procédure informelle entre l'ADRAF et la Nouvelle Calédonie, prévoit une saisine de l'ADRAF par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie ou un échange entre l'ADRAF et le service du domaine à l'initiative de l'ADRAF.
Après visites de terrain et recherches administratives, l'emprise de la revendication est circonscrite et le projet d'acquisition suit alors la procédure prévue par le décret de l'Agence : examen par le comité de province et le conseil d'administration, instances au sein desquelles la Nouvelle Calédonie est représentée.
La décision du conseil d'administration porte sur l'opportunité de formuler auprès de la Nouvelle Calédonie une demande de terrain.

La Nouvelle Calédonie enclenche alors sa propre procédure administrative (consultation, commission de gestion du domaine, arrêté du gouvernement) pour répondre à la demande formulée par l'ADRAF.
Le cas échéant, l'acte est rédigé par le service du domaine de la Nouvelle Calédonie. La procédure prévoit que les éléments descriptifs de la parcelle soient fournis par l'ADRAF (plans, descriptions des limites, le tout agréé par la province ou la commune concernée, au terme de la procédure de division foncière).

- Entre 2008 et 2009, 4 demandes de transfert de terrains du domaine ont été formulées par le Conseil d'administration de l'ADRAF (superficie totale 1049 hectares) et sont en attente de décision.
- Aujourd'hui, le stock de l'ADRAF comprend 14 anciens terrains domaniaux NC transférés entre 1995 et 2009 (superficie totale : 4 315 hectares):
- 4% des surfaces attribuées par l'ADRAF (environ 4700 hectares), sont d'anciens terrains du domaine privé de la Nouvelle Calédonie.

# Les offres de vente

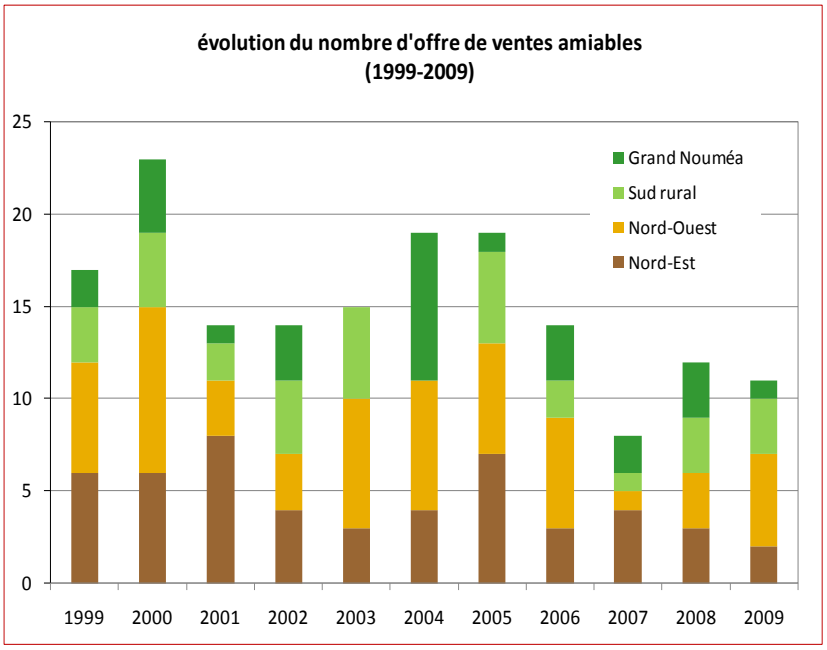


L'Agence a enregistré 11 offres de vente spontanées au cours de l'année 2009. 8 offres de la part de propriétaires privés et 2 en provenance du domaine de la Nouvelle-Calédonie. La majeure partie de ces offres (10 sur 11) concernent des terrains revendiqués. Ces offres représentent au total une superficie de 1229 hectares.

**Gestion des offres spontanées :**

Les offres de vente font l'objet d'une instruction détaillée, pour déterminer la nécessité d'une acquisition par l'ADRAF.

La décision d'acheter dépend de l'existence d'une revendication sur le terrain et du prix proposé (une estimation de la valeur du terrain est effectuée par le service du domaine de l'Etat). Est également prise en compte la possibilité d'attribuer facilement la propriété après acquisition, ce qui nécessite notamment de clarifier les légitimités foncières sur la zone concernée avant l'acquisition du terrain.

Cette instruction minutieuse et tous les éléments rassemblés permettent aux comités de province de se prononcer sur l'opportunité d'acquérir.

# L'action de réforme foncière

## Les attributions foncières

### Les décisions d'attribution

L'année 2009 a été marquée par l'aboutissement de nombreux cycles de discussions pour l'attribution de propriétés faisant partie du stock dur de l'ADRAF[1]. Dans plusieurs cas, dès lors que les conflits trouvaient une issue, l'ADRAF a proposé aux parties de formaliser leur accord par la signature d'un protocole expliquant la teneur de l'accord et les modalités de règlement de conflits ultérieurs. Ces protocoles ont également visé à responsabiliser les chefs coutumiers (chefs de clans, chefs de tribu et grands chefs de district), qui ont souhaité être les premiers à être saisis en cas de conflit.

- Sur les 22 décisions d'attribution en propriété, 17 portent sur du stock dur (ex-propriété Feraud sur Koné, ex-Mazurier sur Houaïlou et ex-Lapellerie sur Touho).
- 1 décision porte sur la mise en location de 28 hectares.

Décisions d'attribution: **23**
*(31 en 2008)*

Superficie: **3968 hectares**
*(2029 ha en 2008)*

pour :
- **16 GDPL**
- **1 Collectivité**
- **1 Particulier** (location)

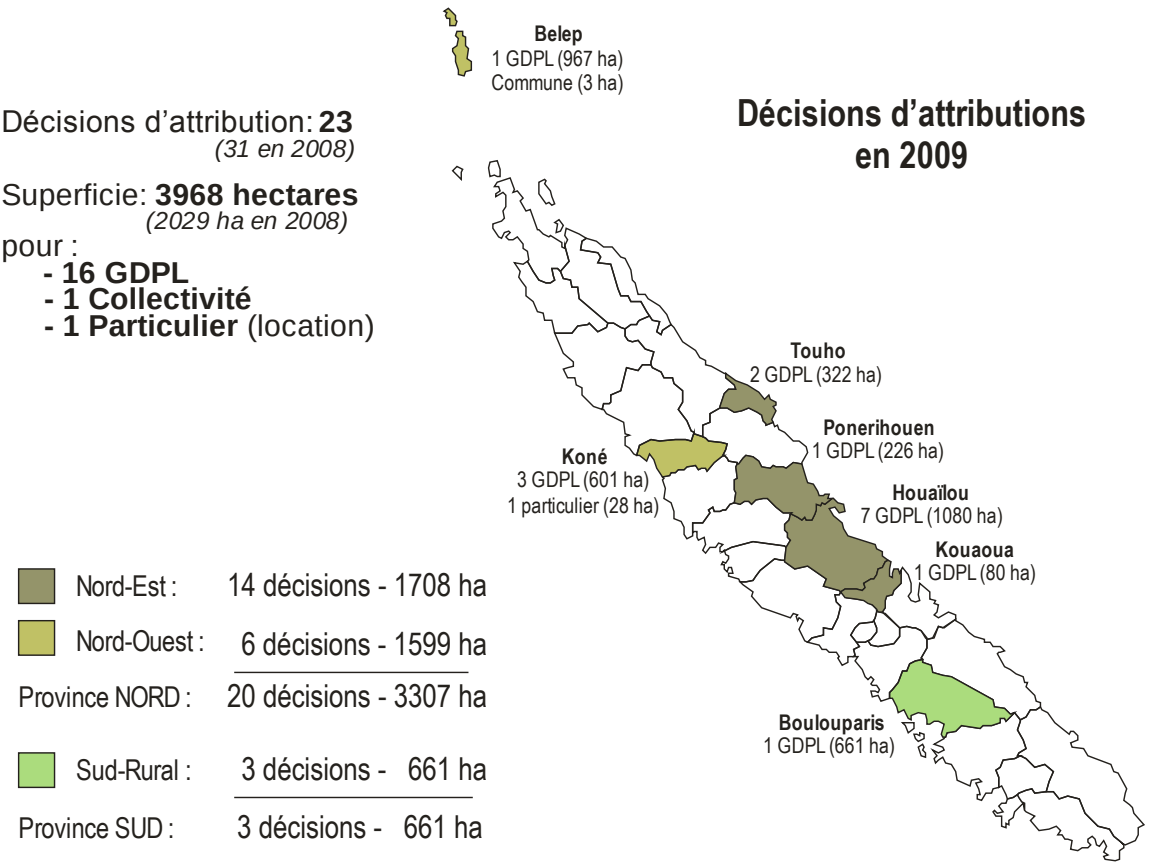


| | | |
|---|---|---|
| Nord-Est : | 14 décisions - 1708 ha | |
| Nord-Ouest : | 6 décisions - 1599 ha | |
| Province NORD : | 20 décisions - 3307 ha | |
| Sud-Rural : | 3 décisions - 661 ha | |
| Province SUD : | 3 décisions - 661 ha | |

[1] Stock « dur » : propriétés foncières appartenant à l'ADRAF depuis de nombreuses années, n'ayant pas encore été attribuées faute de consensus local.

## Les attributions actées

17 actes d'attribution ont été rédigés en 2009, pour 1193 hectares. Ce qui confirme l'augmentation des superficies attribuées amorcée depuis deux ans.

Ces attributions concernent 15 GDPL (dont 7 sont bénéficiaires pour la première fois) ainsi que 2 collectivités.

14 de ces 17 actes concernent des décisions d'attribution prises en 2008.

Remarque : Le décalage observé entre une décision d'attribution et l'acte officiel, est d'abord lié au délai d'obtention des pièces administratives nécessaires à la rédaction des actes, puis au temps de rédaction proprement dit et à l'ensemble des formalités administratives (circuit de signature, enregistrement, transcription des actes).

Compte tenu du volume des décisions d'attribution prises par le conseil d'administration en 2009 (pour environ 4000 hectares), 2010 sera une année significative en matière d'attribution foncière.

Superficie totale attribuée:
**1193 hectares**
*(270 ha en 2008)*

Nbre d'actes: **17**

Attributaires:
- **15 GDPL**
- **2 Collectivités**

| | | |
|---|---|---|
| Nord-Est : | 7 actes | 651 ha |
| Nord-Ouest : | 4 actes | 135 ha |
| Province NORD : | 11 actes | 786 ha |
| Sud-Rural : | 2 actes | 53 ha |
| Gd-Nouméa : | 4 actes | 354 ha |
| Province NORD : | 6 actes | 407 ha |

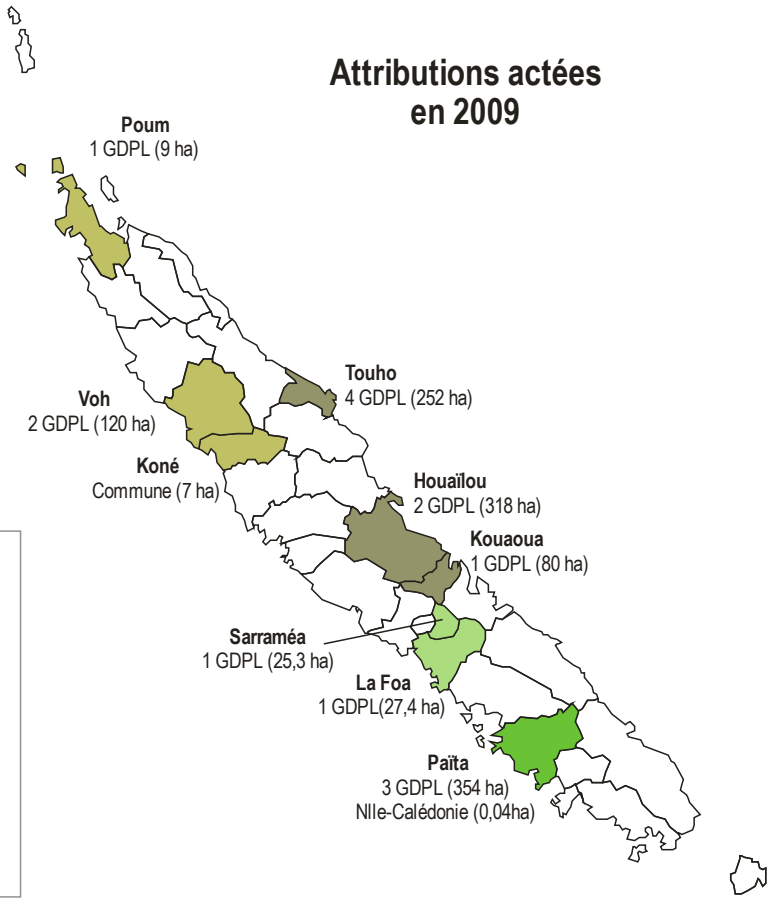

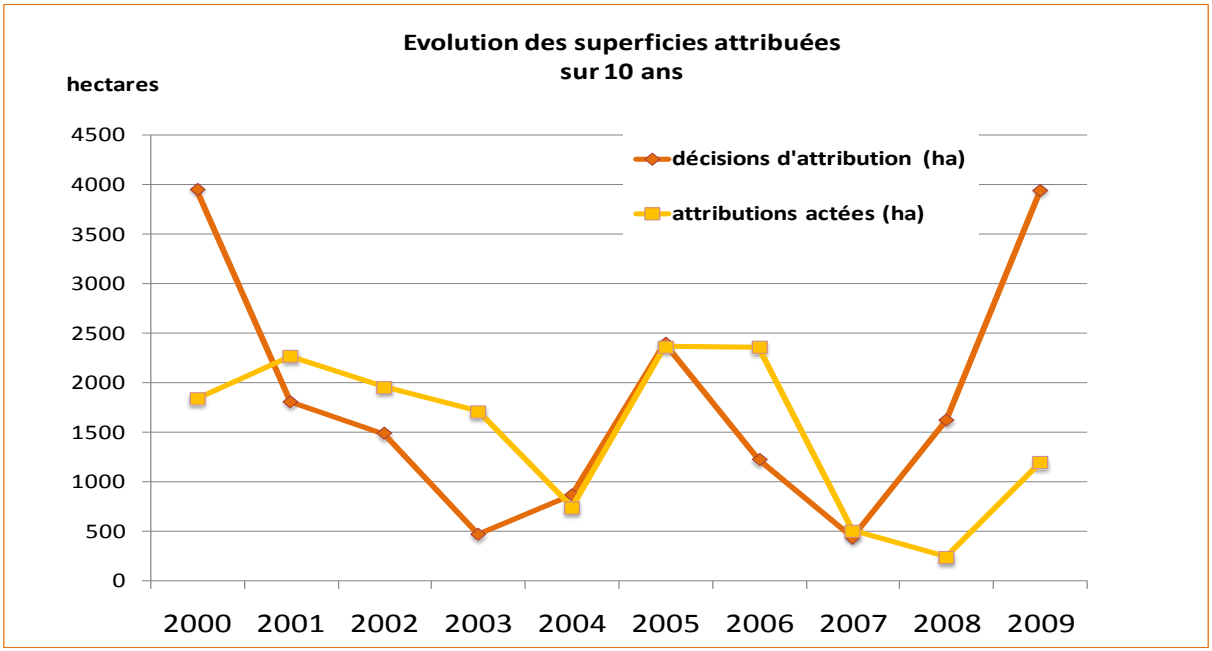


| hectares | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| décisions d'attribution | 3 953 | 1 811 | 1 481 | 524 | 867 | 2 394 | 1 751 | 444 | 2 029 | 3 940 |
| attributions actées | 1 818 | 2 268 | 1 923 | 1 709 | 733 | 2 301 | 2 351 | 514 | 251 | 1 193 |

# L'instruction des projets d'acquisitions

## Les décisions d'acquisition

2 décisions d'acquisition de terres ont été prises en 2009. L'une des décisions concerne une demande de cession gratuite d'un terrain du domaine de la Nouvelle-Calédonie, l'autre concerne une acquisition par voie de préemption.

**2** décisions d'acquisitions
*(9 en 2008)*

Superficie: **546 hectares**
*(783 ha en 2008)*
340 ha Domaine NC
206 ha terrain privé

Montant total: **60 MFCFP**

Prix moyen: **291.000 F/ha**
*(hors terrain du domaine)*

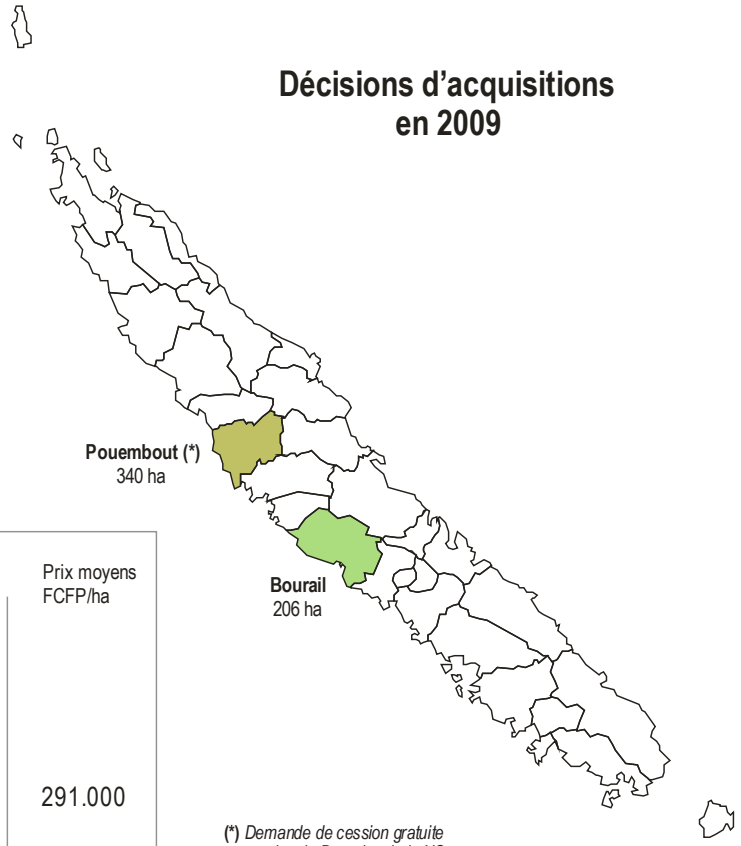


| | | Prix moyens FCFP/ha |
|---|---|---|
| Nord-Ouest : | 1 décision - 340 ha | |
| Province NORD : | 1 décision - 340 ha | |
| Sud-Rural : | 1 décision - 206 ha | |
| Province SUD : | 1 décision - 206 ha | 291.000 |

## Les acquisitions actées

L'Agence a réalisé 9 acquisitions foncières en 2009 pour un volume financier de 68 millions de Fcfp, et une superficie globale de 2179 hectares. Ces propriétés sont destinées à être attribuées rapidement sans difficultés. Certaines de ces propriétés ont d'ailleurs déjà fait l'objet de décisions d'attribution au cours de l'année 2009.

A noter une **acquisition par voie de préemption.** La préemption a été déclenchée pour réaliser une acquisition dans un secteur prioritaire. Il s'agit en effet d'une propriété rurale, abritant un site d'une ancienne tribu, revendiquée par un clan n'ayant pas encore bénéficié de la réforme foncière. Cette acquisition est également intervenue pour atténuer un conflit entre propriétaires riverains mêlant mauvaise relation de voisinage, rancœur familiale et revendication foncière.

## Les acquisitions actées en 2009

**9** Actes*(9 en 2008)*

Superficie: **2179 hectares**
*(2020 ha en 2008)*
1956 ha Collectivités
223 ha terrains privés

Montant total: **68 MFCFP**

Prix moyen: **305.000 F/ha**
*(hors cessions gratuites des collectivités)*

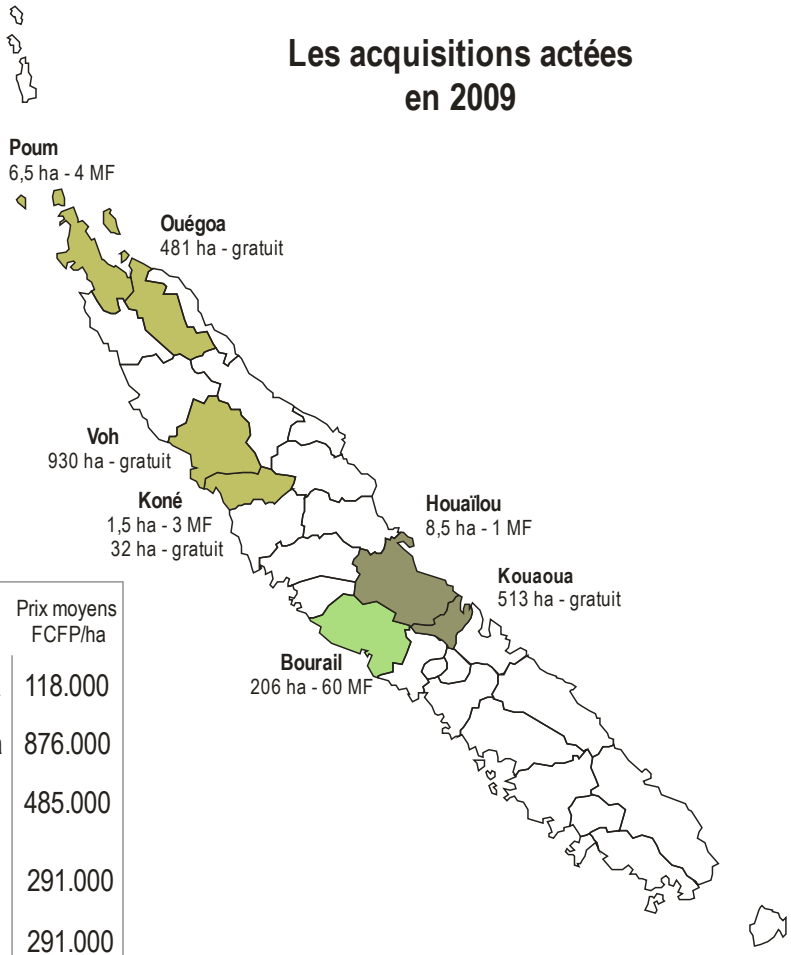


| | | Prix moyens FCFP/ha |
|---|---|---|
| Nord-Est : | 2 actes - 521,5 ha | 118.000 |
| Nord-Ouest : | 6 actes - 1451,5 ha | 876.000 |
| Province NORD : | 8 actes - 1973 ha | 485.000 |
| Sud-Rural : | 1 acte - 206 ha | 291.000 |
| Province SUD : | 1 acte - 206 ha | 291.000 |

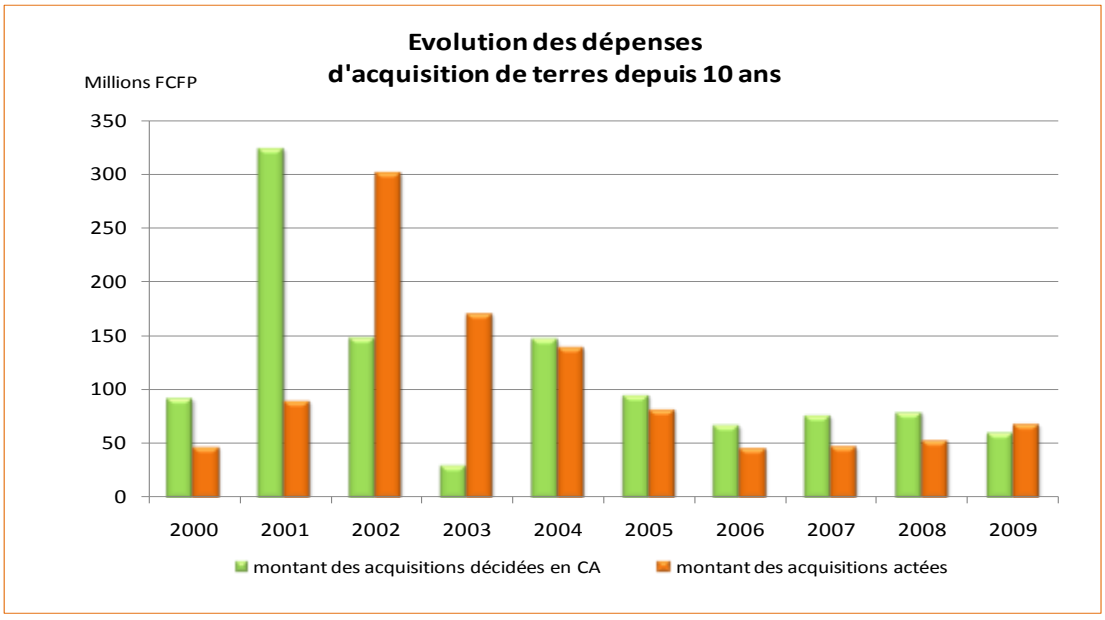


| en Millions FCFP | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Acquisitions décidées en CA | 108 | 289 | 148 | 30 | 148 | 95 | 69 | 76 | 79 | 60 |
| Acquisitions actées | 26 | 81 | 301 | 170 | 129 | 92 | 65 | 47 | 53 | 68 |

## Le stock foncier de l'Agence

Au 31 décembre 2009, le stock foncier de l'agence s'élevait à **19 870 hectares** contre 18 884 hectares fin 2008. Cette augmentation de 5% s'explique par le transfert à l'ADRAF de plusieurs terrains domaniaux dépendant du domaine privé de la Nouvelle Calédonie. Ces terrains de grande superficie sont destinés à être attribués rapidement, et devraient faire l'objet d'une procédure d'attribution en 2010.

Par contre on note une **diminution du stock « dur »** de l'agence qui est passé de 16 245 hectares en 2008 (représentant 86% du stock total) à 11 681 hectares en 2009 (59% du stock total).

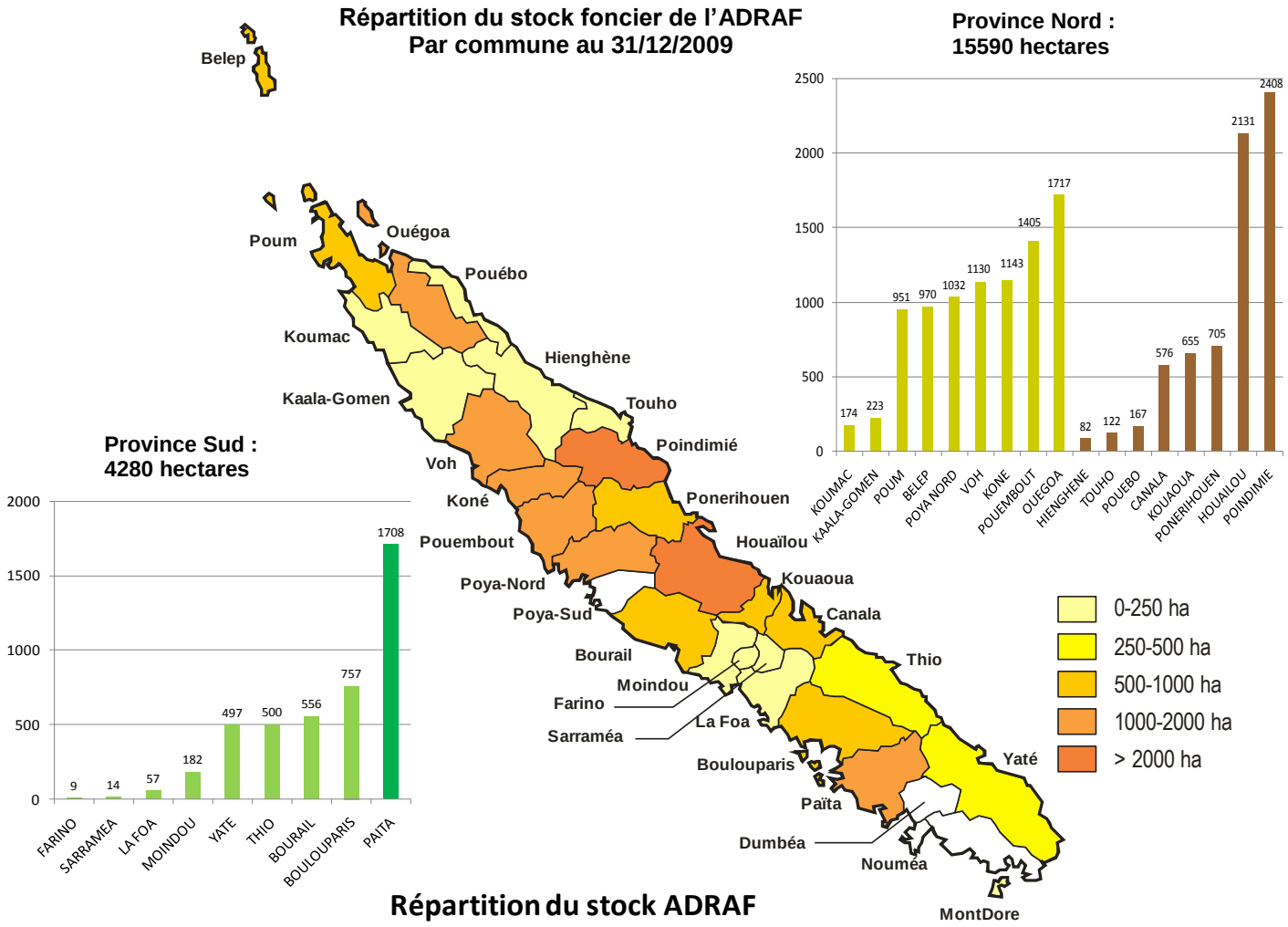


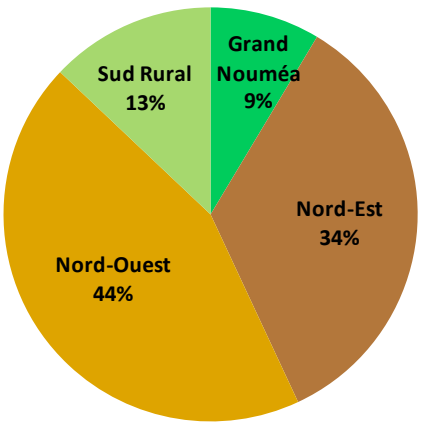

# La sécurisation foncière

Au-delà des attributions foncières, la sécurisation du foncier est un enjeu majeur, déterminant pour l'installation des populations tout en favorisant l'émergence de projets économiques.

Pour cela, l'agence met en œuvre une palette d'outils :

## Rédaction de documents juridiques de mise à disposition

Il s'agit d'un accompagnement des GDPL dans la rédaction de baux (essentiellement des baux ruraux et des baux de construction) et la rédaction d'actes d'engagement.
Ces documents sont assortis de plans d'acte réalisés par la brigade topographique.
En 2009, une dizaine de baux ont été rédigés pour la location de 3000 hectares de terres de GDPL et 2 actes d'engagement ont été rédigés sur la zone VKP dans le cadre de la mise à disposition de terres pour la mise en place d'un foyer des jeunes travailleurs (en collaboration avec la SAEML VKP) et pour un projet de construction de villas à but locatif (en collaboration avec la Sofinor).

## Conseil et rédaction de règlements fonciers ou de protocoles

Ces documents sont destinés à définir au sein des GDPL ou des tribus, le cadre général des mises à disposition de foncier au profit des clans ou des individus.
Un travail est en cours à la tribu de Bangou (Païta) à la demande du conseil des clans pour définir les règles de mise à disposition d'un ensemble foncier en vue de l'installation des jeunes de la tribu.

## Médiation foncière

Les équipes de l'ADRAF sont chaque année fortement mobilisées sur des actions de médiation visant à trouver des solutions aux différents types de conflits fonciers liés au monde coutumier.

L'une des priorités de l'agence est le règlement des conflits autour de son stock foncier qui empêchent de trouver un accord pour son attribution (« stock dur » de l'agence). Il faut un travail continu sur le terrain, parfois pendant de longues années, pour aboutir à un règlement des conflits et permettre des décisions d'attribution dans un cadre consensuel comme ça a été le cas en 2009 pour plusieurs dossiers complexes.

En dehors des conflits fonciers sur son stock, l'ADRAF intervient également régulièrement, à la demande des protagonistes et des responsables locaux, en médiation dans un certain nombre de situations foncières conflictuelles. Ainsi, en 2009 on peut noter les interventions suivantes :

- Houaïlou (dossier Wakaya) en partenariat avec les services de l'Etat, la commune et le Sénat coutumier : conflit entre deux clans
- Zone littorale de Païta (dossier Tiaré) en partenariat avec les services de l'Etat et la commune : conflit entre un clan et un propriétaire privé
- Kaala-Gomen : suite d'un conflit entre un clan et la chefferie
- Zone VKP : médiation entre collectivités et plusieurs GDPL
- La Foa : conflit entre clans et propriétaires privés (zone Fonwari) et conflit interne à un GDPL.

L'agence entend également contribuer aux réflexions sur l'amélioration de la sécurisation des actes juridiques liés au foncier coutumier :

- Elle a poursuivi la présentation auprès des institutions des conclusions du groupe de travail sur l'aménagement des terres coutumières préconisant notamment la définition d'un régime général des contrats sur terres coutumières.
- Elle a co-financé avec l'Agence Française de Développement (l'AFD), une étude destinée à identifier les freins existants à l'investissement concernant l'habitat sur terres coutumières et à estimer le marché potentiel des familles souhaitant construire sur foncier coutumier.

L'agence s'est rapprochée de la Direction des Affaires Culturelles et Coutumières de la Nouvelle-Calédonie, afin de définir ensemble des champs de coopération et d'échange de savoirs faire, notamment avec les officiers publics coutumiers. Les bases d'un accord en vue de la réalisation par l'ADRAF de plans d'actes coutumiers ont été posées et devraient être finalisées en 2010.

# La valorisation des terres coutumières

En aval des actions de médiation qui permettent de sécuriser les situations foncières, l'ADRAF accompagne la mise en valeur des terres coutumières en partenariat avec les autorités coutumières et les collectivités. Pour cela, elle intervient à différents niveaux selon les contextes et les sollicitations :

Pour des projets portés par des promoteurs externes (privés, collectivités…), elle assure l'animation des échanges entre les propriétaires des terrains et les promoteurs (clarification de la demande, négociation entre parties, aide à l'élaboration des termes des contrats de bail, délimitations parcellaires…).

Pour des projets portés par les ressortissants des terres coutumières (habitat, projet socio-économique…), l'agence peut :

- Animer une réflexion sur l'utilisation du terrain ou sur la mise en forme du projet,
- Réaliser des études de pré-faisabilité (travaux topographiques, enquête sociale, estimation des coûts...),
- Assurer le lien avec les services compétents des collectivités,
- Participer aux travaux d'aménagement,
- Aider à formaliser les modalités de mise à disposition du foncier

Pour accompagner le développement des terres coutumières, l'agence a participé sur l'ensemble de la Grande Terre :

- à la réalisation d'études prospectives,
- à des projets d'habitat groupé,
- à des opérations d'aménagement dans le secteur agricole.

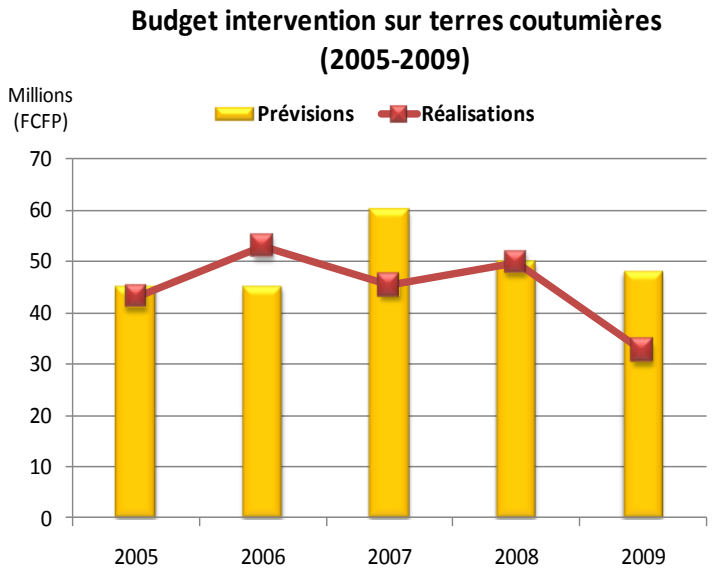


En 2009, plusieurs contraintes ont limité le taux de consommation de l'enveloppe financière consacrée aux opérations sur terres coutumières (problèmes fonciers non résolus, conventions de partenariat non formalisées, redéfinition de projets…).

## La prise en compte des terres coutumières dans l'aménagement du Territoire

Avec le développement de politiques locales d'aménagement du territoire, les communes, avec l'appui des provinces, s'investissent dans la mise en place de plans d'urbanisme directeur (PUD).
Jusqu'à présent les règles d'urbanisme ne s'appliquent pas sur foncier coutumier mais il existe une volonté de développement cohérent des communes par la prise en compte des terres coutumières, notamment pour les communes où leur part est importante (tant pour une rationalisation des investissements publics que pour assurer un équilibre social).
Certaines communes s'investissent ainsi petit à petit dans la mise en place de schémas d'aménagement des terres coutumières en cohérence avec l'aménagement global de leurs territoires.
L'ADRAF, de par sa connaissance du milieu coutumier et son expertise foncière est ainsi sollicitée depuis peu à participer à des expériences de schémas d'aménagement intégrant les tribus et les GDPL.

Deux études ont été menées en 2009 sur les communes de Païta et Hienghène :

- Schéma d'aménagement des tribus de N'Dé-Naniouni (Païta) :

L'Etat, au travers de l'ADRAF, a initié un travail d'évaluation des besoins des populations des tribus de N'Dé et Naniouni et des perspectives en matière d'aménagement de leur territoire. Pour cela, l'agence et la mairie de Païta ont commandé une étude à un prestataire privé.
Le diagnostic participatif réalisé a permis d'ouvrir un espace de dialogue entre les collectivités et la population des tribus. Cette étude est accompagnée d'un plan d'action qui est aujourd'hui en cours d'examen par les services compétents.

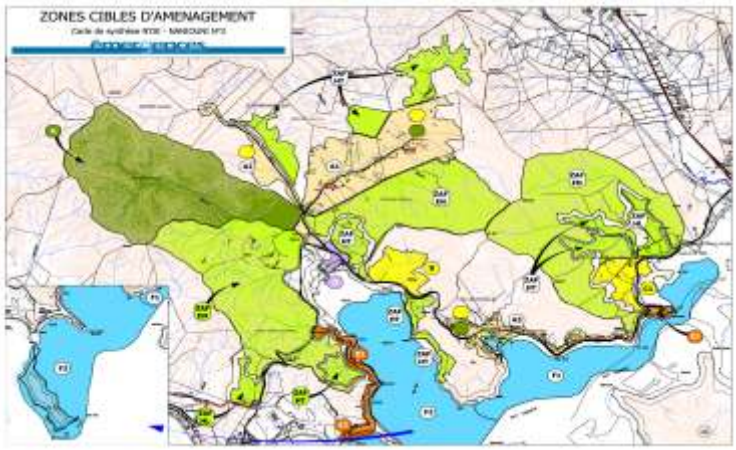


*Carte de synthèse des propositions d'aménagement de la zone de N'dé-Naniouni*

- Schéma d'aménagement des terres coutumières de la commune de Hienghène :

La commune de Hienghène est composé pour 58% de foncier appartenant aux collectivités (majoritairement des terrains du domaine de la Nouvelle-Calédonie), pour 37% de terres coutumières et 5% de terres privées.

La mairie souhaite disposer d'un plan d'aménagement de l'ensemble du territoire communal intégrant les terres coutumières afin de pouvoir gérer de manière cohérente le développement de sa commune. Pour cela, elle a mis en place un groupe de travail réunissant les représentants de la mairie, des services provinciaux (DAF, DDEE), de l'Association pour le Développement de Hienghène (ADH) et de l'ADRAF. L'objectif est de réfléchir aux modalités d'intégration des terres coutumières au schéma global d'aménagement de la commune. A titre expérimental, il a été décidé de commencer cette étude sur 4 tribus de la commune.

En province Nord, l'ADRAF participe aux groupes de travail mis en place dans chaque commune dans le cadre de l'élaboration des PUD. Sur l'année 2009, l'agence a participé à plusieurs réunions sur les communes de Koné, Pouembout, Ponérihouen et Touho.

## Les projets d'habitat

On enregistre des demandes croissantes des ressortissants des tribus et des GDPL pour l'extension des zones d'habitat, à proximité des tribus quand l'espace le permet, ou sur des terres récemment attribuées dans le cadre de la réforme foncière.

En 2009, l'agence a poursuivi son implication dans l'animation de plusieurs projets d'habitat sur terres coutumières notamment en zone périurbaine. Des avancées significatives dans la mise en place de partenariats financiers ont été réalisées dans plusieurs projets d'installation. Pour certains d'entre eux, les travaux d'aménagement ont déjà démarré.

- **GDPL Waka (Dumbéa)** : Le GDPL, la province Sud, le FSH, et l'ADRAF ont signé un protocole d'accord en mai 2009 pour financer la viabilisation d'un site d'habitat de 17 lots à destination des membres du GDPL. L'agence participe à hauteur de 5 millions de FCFP.

- **GDPL Mithia Tommety (Paita)** : Plusieurs rencontres entre les représentants de la mairie, du GDPL et de l'ADRAF ont permis d'aboutir à un engagement de chacun pour le financement de la viabilisation de la zone d'habitat. La participation de la province Sud est envisagée et les travaux devraient débuter en 2010.

- **Stock foncier ADRAF situé dans le village de Païta** : Ce terrain, acquis par l'agence pour régulariser la situation des familles habitant sur le terrain depuis les années 1960, est en cours d'attribution au GDPL Nekobe. La commune a retenu une entreprise chargée de la viabilisation et les travaux débuteront en début d'année 2010.

- **GDPL Kotirehou (Yaté)** : Un protocole d'accord réunissant le GDPL, l'Etat, la province Sud, la Mairie et l'ADRAF a été signé en septembre 2009 pour démarrer une phase d'étude sur la faisabilité d'un lotissement locatif à destination du personnel administratif résidant sur la commune.

**L'ADRAF est mobilisée en appui à ces projets depuis de longues années. Il semble que malgré certaines réticences à intervenir (notamment du fait de contraintes juridiques), l'assiduité des promoteurs, le manque de foncier disponible et la nécessité de répondre à des problémes sociaux croissants, encouragent de plus en plus les collectivités à s'investir dans le développement des terres coutumières.**

## *GDPL WAKA – Dumbéa*

**Descriptif :** Lotissement tribal de 17 lots
**Bénéficiaires** : Membres du GDPL
**Partenaires** : Province Sud – FSH - Commune – GDPL – ADRAF
**Actions menées** : Viabilisation du site

Depuis l'attribution foncière dont il a bénéficié sur Dumbéa en 1997, le clan Togna issu de la tribu de la Conception n'a eu de cesse de chercher à retourner vivre sur ses terres.
Le manque de moyens financiers et le statut juridique des terrains ont freiné la mise en œuvre du projet.

En 2008, la province Sud apporte son soutien au GDPL en demandant à un opérateur (la SEM Agglo) d'élaborer un schéma d'aménagement de l'ensemble de la propriété du GDPL en vue de trouver des solutions financières pour l'installation des jeunes.

Un partenariat financier entre les collectivités et le GDPL permet en 2009 de démarrer les travaux de viabilisation du lotissement.

La province sud, le FSH, la commune, Le GDPL et l'ADRAF collaborent pour mener à bien ce projet.

Courant 2010, le GDPL pourra réceptionner 17 lots viabilisés à usage d'habitation et un lot commun.

## Aide aux projets agricoles individuels

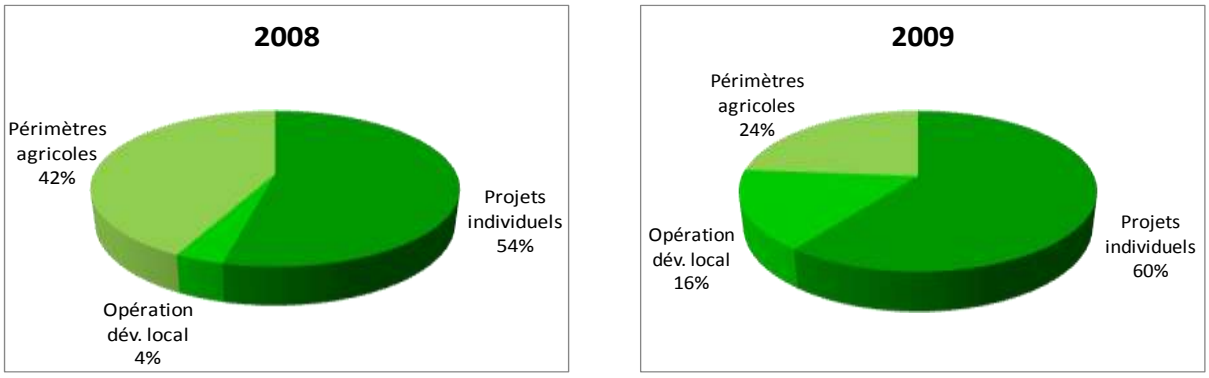


*Répartition des interventions ADRAF dans les projets agricoles*

*Comparaison 2008-2009*

L'ADRAF a accompagné en 2008 et 2009 des promoteurs individuels sur terress de GDPL qui souhaitaient créer ou développer leur activité en agriculture. Pour cela, l'agence a réalisé les premiers travaux de nettoyage des terrains pour faciliter la mise en place des infrastructures. Ces projets, menés en concertation avec la province Nord, se sont révélés très consommateurs de moyens financiers. En 2009, les quatre dossiers suivis ont concentré 50% du budget d'intervention de l'agence.

Un premier bilan de ces actions avec la Direction du Développement Economique et de l'Environnement (DDEE-province Nord) a été fait en fin d'année. Le principe de la participation de l'ADRAF au défrichage de grandes parcelles agricoles a été revu, notamment du fait des contraintes budgétaires de l'agence et de la multiplication des demandes d'aides. Il a été décidé, pour les années à venir, de priviliégier les initiatives collectives (type périmètre agricole) au détriment des projets individuels, faute de pouvoir répondre à toutes les sollicitations.

## Périmètres agricoles sur terres coutumières

L'ADRAF, en collaboration avec les agents de la DDEE intervient dans la mise en place de périmètres agricoles sur terres coutumières, ce qui permet de concentrer sur une zone limitée les moyens d'intervention en matière d'aménagement et d'accompagnement technique.

Trois périmètres ont ainsi été récemment mis en place. Ils ont permis aux ressortissants de deux GDPL et d'une tribu de s'installer sur leurs terres après réalisation de travaux d'aménagement. En tout une quarantaine d'hectares ont été aménagés sur 3 sites différents.

En 2009, l'agence a apporté son appui pour l'aménagement de deux de ces périmètres :

- GDPL Amou Tene Die Limon (Touho) : Le périmètre agricole initié en 2008 a necessité des travaux complémentaires. 17 hectares sont maintenant ouverts à l'agriculture pour les membres du GDPL.

- Tribu de Pombeï (Touho) : Une parcelle de 4 ha a été défrichée sur la zone alluvionnaire du bord de rivière. La tribu, au travers des 8 bénéficiaires, souhaite développer l'agriculture marchande de tubercules tropicaux.

*Cultures de taros - périmètre agricole du GDPL Amou Tene Die Li Mon (Touho)*

# Les opérations de développement local

L'ADRAF accompagne la mise en œuvre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), supports d'opérations de développement local. La participation de l'ADRAF aux OGAF s'inscrit dans l'accompagnement nécessaire des ressortissants des terres coutumières.

Ces opérations sont menées dans le cadre d'une démarche concertée avec les populations et les collectivités (commune, province, Etat) et permettent de dégager des synergies et de démultiplier les efforts de chaque partenaire.

L'ADRAF siège dans les commissions OGAF au même titre que les autres partenaires financiers pour instruire collectivement les dossiers de financement et participer aux discussions stratégiques.

Dans le cadre de l'accompagnement des GDPL attributaires de la réforme foncière, l'agence participe également directement à la mise en œuvre des opérations. Il s'agit essentiellement d'opérations de défrichage ou de désenclavement en accompagnement de projets agricoles.

En 2009 l'agence a participé à huit opérations de développement local :

- six opérations en cours : OGAF de Bélep, Maré, Houailou, Ouégoa et OCDL de Hienghène
- et deux opérations en phase de démarrage : OGAF de Pouébo et Poum

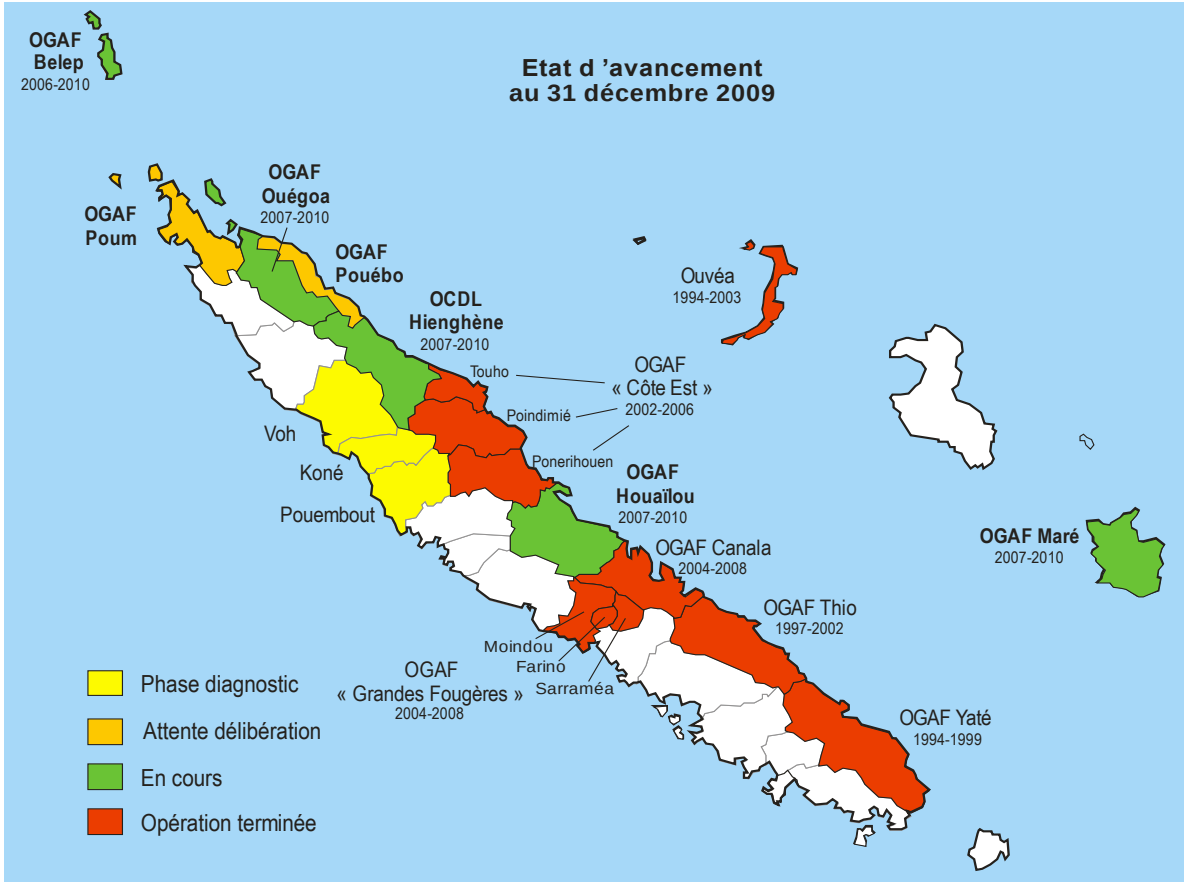

**L'OGAF de Belep,** démarrée en janvier 2006 s'est achevée fin 2009.
Du fait de contraintes logistiques (annulations de vols sur Belep) il n'a pas été possible de tenir de nombreuses commissions OGAF sur Belep. En 2009 deux commissions OGAF ont pu être organisées, une sur Koné, l'autre sur Koumac.
A l'issue des 4 ans, l'opération n'a pas atteint son rythme de croisière, l'enveloppe budgétaire de l'ADRAF, prévue à hauteur de 4 millions, n'a pas du tout été sollicitée. Ce sont surtout les interventions liées à la pêche qui ont bénéficié de financements de la province Nord.

**L'OGAF de Maré** a démarré en janvier 2008. Trois grands objectifs ont été fixés: inciter et développer la production agricole et de la pêche, renforcer la commercialisation des produits par la mise en place d'un centre de tri et de conditionnement et diversifier les activités rurales notamment via le tourisme et l'artisanat. Durant l'année 2009, deux commissions OGAF ont pu se tenir.

**L'OGAF de Houailou** a démarré en avril 2007. En 2009 trois commissions OGAF se sont déroulées. Deux promoteurs souhaitant développer une parcelle de tubercules tropicaux et un verger ont bénéficié de l'aide de l'ADRAF pour le défrichage de leur parcelle.
L'association Pewake I Ba, en charge du suivi et de l'animation, a sollicité une prolongation d'un an de l'OGAF qui a été validée par les partenaires.

**L'opération concertée de développement local (OCDL) de Hienghène**
Cette opération lancée en juin 2007 s'articule autour des objectifs de l'aménagement des zones de vie, de la préservation et la gestion des milieux naturels et du développement de la filière touristique.
L'ADRAF a participé à 3 commissions OCDL en 2009. L'agence a contribué à l'installation d'un éleveur dans la vallée de la Tipindjé en réalisant des travaux de défrichage.
Une évaluation a mi-parcours de cette opération doit être réalisée en 2010.

**L'OGAF de Ouégoa** a démarré en 2008 pour 4 ans.
En 2009 deux commissions OGAF se sont déroulées. Les mesures d'aide aux producteurs agricoles et à la diversification économiques sont les plus sollicitées. L'ADRAF est intervenue en matière d'aménagement sur 2 dossiers agricoles.

L'arrêté d'exécution marquant le démarrage de **l'OGAF de Pouébo** est en cours de signature pour un montant de 281.190.000 F CFP sur une durée de 4 ans. Le recrutement de l'équipe d'animation est en cours. L'opération devrait démarrer en 2010 et l'intervention de l'ADRAF concernera prioritairement la médiation foncière sur une zone ciblée à fort potentiel agricole.

**L'OGAF de Poum** est en attente d'agrément au Conseil d'Administration de l'ASP pour un programme d'actions d'un montant de 251.150.000 F CFP sur 4 ans. Les axes d'interventions visent surtout à renforcer la commune en infrastructures primaires. La participation de l'ADRAF s'élève à 8 millions CFP.

# L’appui à l’agriculture sur terres privées

## Les périmètres agricoles locatifs de l’ADRAF

Depuis le milieu des années 90, l’agence a mis en place des périmètres locatifs agricoles destinés à favoriser l’installation d’agriculteurs. Quatre opérations ont été réalisées sur le stock foncier de l’agence, avec l’appui de la province Sud, sur les communes de Bourail, La Foa et Paita. Elles accueillent en location 25 exploitants sur 132 hectares principalement orientés vers le maraîchage et les grandes cultures (baux de 3, 6 ou 9 ans).

En province Nord, des discussions sont en cours avec la commune de Canala et les autorités coutumières sur la possibilité de mise à disposition de terrains du stock ADRAF à une société d’économie mixte agricole pour la mise en culture de 20 hectares.

## Un rôle plus important de préservation des terres agricoles ?

En raison de la diminution des superficies agricoles disponibles (résultante de la spéculation foncière) et de la hausse générale des prix du foncier, certains partenaires (chambre d’Agriculture, direction du développement rural de la province Sud notamment) souhaiteraient voir l’ADRAF jouer un rôle plus conséquent en matière de protection des terres agricoles et d’aménagement de l’espace rural (rôle joué par les SAFER en métropole), notamment grâce au droit de préemption dont elle est dotée.

**Une implication plus conséquente de l’ADRAF pour la préservation des terres agricoles sur la base d’acquisitions sur le marché privé nécessite des moyens beaucoup plus conséquents (pour l’achat et l’aménagement du foncier) et doit donc être envisagée avec l’ensemble des partenaires dans le cadre d’une réflexion plus globale sur les politiques d'installation et de mise en valeur agricole.**

# Le marché foncier rural

Plusieurs éléments permettent d'appréhender le dynamisme du marché foncier rural : Les décisions d'intention d'aliéner de terrains à vocation agricole, les demandes de terres effectuées par des particuliers auprès de l'agence et les demandes de locations sur terres domaniales qui sont transmises pour avis à l'ADRAF par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie.

## Les demandes individuelles de foncier

L'agence a enregistré en 2009 treize demandes spontanées de terres provenant de particuliers (onze en 2008). La majorité d'entre elles (91%) concernent la province Sud.

La demande de foncier en locatif reste très forte (85%). Il s'agit surtout de demandes individuelles pour la création d'exploitation agricole.

Les spéculations visées concernent l'agriculture à 82% avec une forte dominante pour l'élevage et le maraîchage. Les autres spéculations concernées sont l'arboriculture, le reboisement et le tourisme.

Les surfaces recherchées supérieures à 100 hectares concernent 50% des demandes contre 25% pour des surfaces de 1 à 5 hectares et 25% pour des surfaces de 5 à 20 hectares.

## Les demandes de location domaniale

En 2009 l'agence a été saisie par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie pour avis sur 19 demandes de locations de terrains du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie représentant 1.500 hectares.

Les trois quart des demandes sont en province Nord. Elles concernent 10 communes en province Nord et 4 en province Sud.

Les demandes émanent d'individus pour un usage agricole (63%), de sociétés pour un usage a vocation industrielle (21%) et de communes pour de l'aménagement ou de l'extension d'habitat (16%).

Elles correspondent majoritairement à des extensions d'activité mais également à des renouvellements sous forme de transformations de bail précaire et révocable en bail à long terme sur 15 ans, à des transferts familiaux liés à des décès ou à des demandes de terrains à bâtir.

# Les Décisions d'Intention d'aliéner (DIA)

En vertu de son droit de préemption (article 40 de la loi n°90-1247 du 29 décembre 1990), l'ADRAF est informée par les études notariales des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de terrains privés à vocation agricole, pastorale ou forestière situés sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie. Cela permet à l'ADRAF de capitaliser de l'information et de présenter une analyse des tendances du marché foncier rural.

En 2009, l'agence a traité 289 DIA, dont 91 portant sur des terrains de plus de 5 ha.

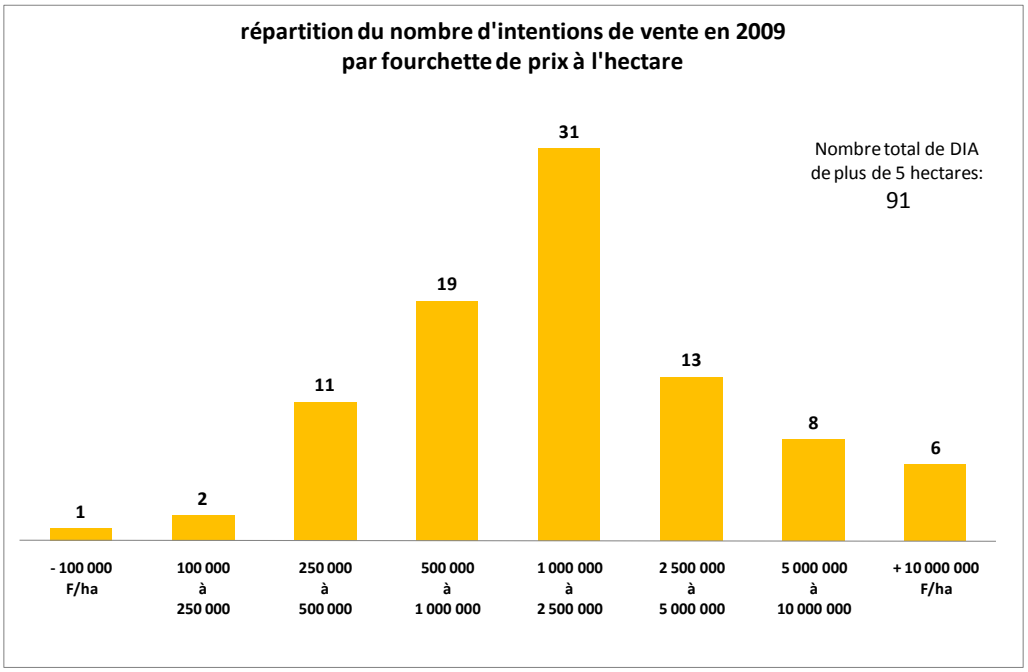


La dispersion des prix en 2009 est proche de celle de l'année précédente avec cependant un accroissement du nombre de DIA dans la fourchette de prix entre 1 Million et 2,5 Millions francs par hectare, contribuant à augmenter les prix moyens.

14 DIA dépassent les 5 Millions de francs à l'hectare. Ces prix n'ont rien d'exceptionnels dès lors que l'on considère qu'il s'agit d'acquisitions destinées à de futurs lotissements urbains.

Les terrains vendus à ces prix là ont des superficies qui varient entre 5 et 35 ha. Ils sont tous situés dans le Grand Nouméa, Boulouparis ou dans la zone VKP.

| Années | Classes de Superficies | Nombre de DIA | Superficie totale (ha) | Prix moyen F/ha |
|---|---|---|---|---|
| **2009** | 5 à 20 ha | 54 | 544 | 3 192 000 |
| | 20 à 50 ha | 20 | 547 | 2 650 000 |
| | Plus de 50 ha | 17 | 2 060 | 1 060 000 |
| | **Total** | **91** | **3 151** | **1 700 000** |
| **2008** | 5 à 20 ha | 53 | 500 | 3 791 000 |
| | 20 à 50 ha | 23 | 714 | 2 362 000 |
| | Plus de 50 ha | 31 | 5 406 | 624 000 |
| | **Total** | **109** | **6 620** | **1 036 000** |

La superficie totale échangée a connu une nette diminution par rapport à 2008. Cependant, cette diminution touche principalement le marché des terrains de plus de 50 ha. Les ventes de terrains d'une superficie inférieure se sont maintenues tant en nombre qu'en surface.

En revanche, les prix moyens ont continué de progresser. Cette tendance ne reflète pas nécessairement une hausse des prix du foncier agricole, mais plutôt un développement important des acquisitions de terrains en vue de construire, alors que les ventes de terrains à vocation agricole se raréfient. Mécaniquement, le passage d'un terrain à vocation purement agricole à un terrain à vocation de terrain à construire entraine une hausse des prix. Lorsque les terrains ne permettent pas d'envisager des perspectives de ce type, les prix de vente sont nettement plus bas et proche de celui du terrain agricole stricto sensu.

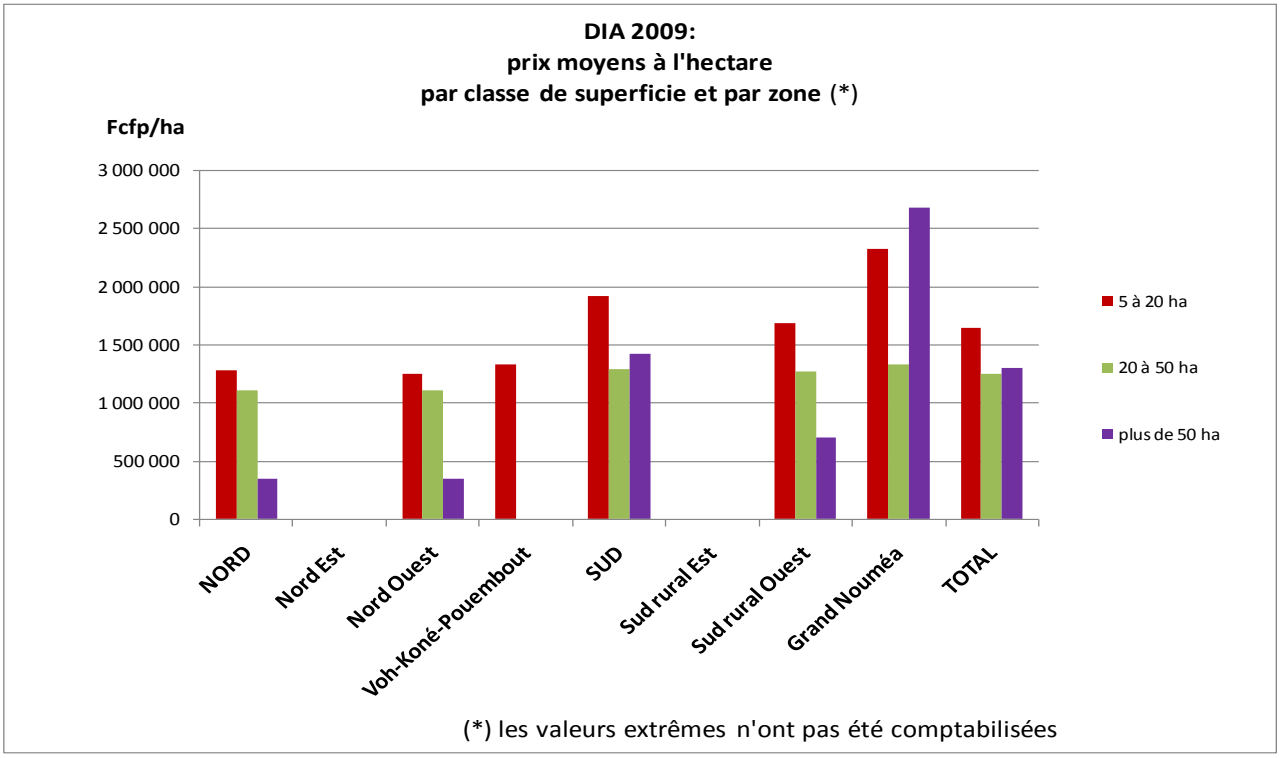

On peut noter un arrêt de la hausse des prix sur VKP en 2009, ainsi qu'une tendance générale à uniformisation des prix sur l'ensemble de la cote Ouest

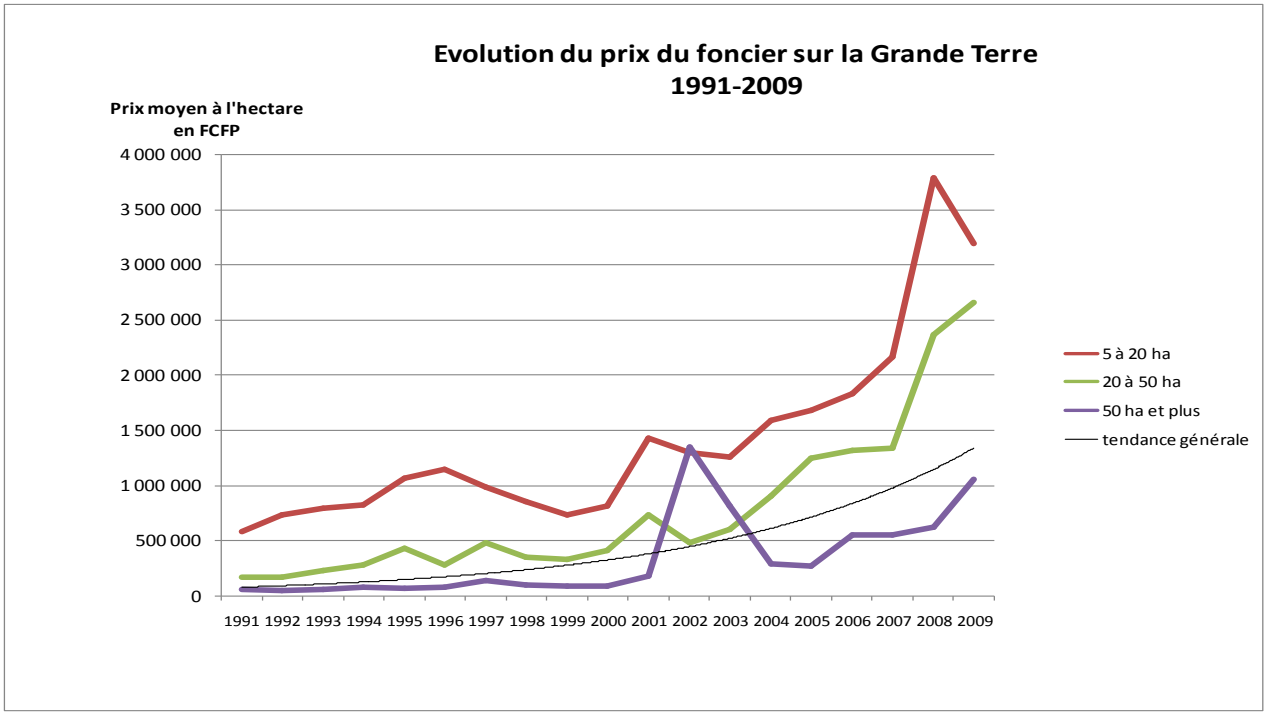


Globalement, les données sur l'ensemble des DIA analysées montrent une évolution toujours à la hausse des prix à l'hectare du foncier sur la Grande Terre.

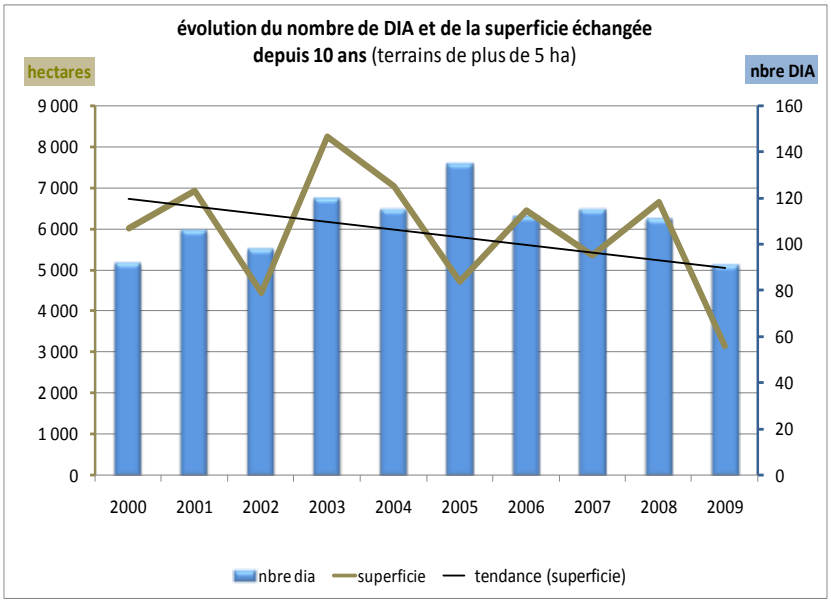


La courbe de tendance linéaire (en noir dans le graphique ci-contre) montre une baisse des superficies échangées depuis 10 ans pour les terrains de plus de 5 hectares (tendance fortement influencée par la chute des transactions en 2009).

# Les études

De par ses connaissances du milieu foncier et coutumier, l'ADRAF réalise des études et diagnostics à la demande des collectivités :

- des études foncières consistant en un état des lieux de la situation foncière d'une zone (cartographie des régimes fonciers, de l'occupation,…) et une analyse des dynamiques foncières locales dans une perspective de développement.
- des diagnostics de territoire (état des lieux, enquêtes socio-économiques…) en lien avec l'aménagement et la mise en valeur des terres coutumières. Comme par exemple dans le cadre d'opérations de développement local (OGAF,…) ou de plans d'urbanismes directeurs (PUD).
- des évaluations de projets et de dispositifs liés au développement rural

Ces études favorisent la reconnaissance par les collectivités de l'expertise de l'agence et participent à l'actualisation de ses connaissances du territoire calédonien et des terres coutumières en particulier.
Ces connaissances et ce savoir-faire sur terres coutumières sont ainsi valorisés au profit des interventions publiques.

En 2009, une étude spécifique a été conduite sur la commune de La Foa par le département « Développement Rural » à la demande de la province Sud dans le cadre d'un projet de barrage hydraulique à vocation mixte (agricole et eau potable). L'objectif était de recueillir la perception des différents acteurs notamment des exploitants agricoles et des propriétaires dont les terrains seraient impactés par le projet de barrage. Le rapport final sera remis à la province Sud début 2010.

L'ADRAF a également été sollicitée par le territoire de Wallis et Futuna pour effectuer l'évaluation des actions de l'OGAF menées sur ce territoire depuis 2003. Deux ingénieurs de l'agence ont ainsi effectué une mission de 3 semaines sur place et un rapport est en cours de rédaction.

# La gestion de l'agence

## Le budget 2009

Les subventions de l'Etat ont représenté 85% des recettes en 2009. A noter une baisse de près de 40% de la subvention du ministère de l'Agriculture et une augmentation de 12% de l'Outre-Mer.

L'agence demeure structurellement déficitaire puisque les recettes ne couvrent que 61% des dépenses de l'agence (déficit d'environ 136 millions FCFP contre 93 millions en 2008).

Les achats de terres et les travaux d'aménagement ont représenté 30% des dépenses en 2009.

60% du budget a été consacré aux frais de personnel et autres frais de fonctionnement.

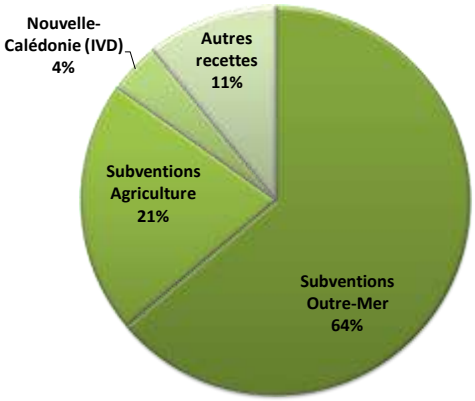


**Recettes**

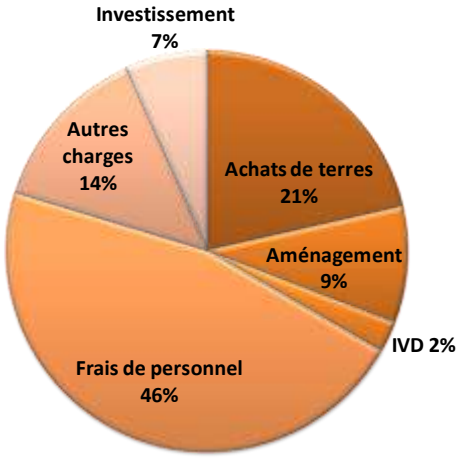


**Dépenses**

| | |
|---|---|
| Subventions Outre-Mer | 134 009 546 |
| Subventions Agriculture | 44 152 745 |
| Nouvelle-Calédonie (IVD) | 9 000 000 |
| Autres recettes | 22 775 102 |
| **total** | **209 937 393** |

| | |
|---|---|
| Achats de terres | 74 161 449 |
| Aménagement | 32 443 576 |
| IVD | 8 594 962 |
| Frais de personnel | 160 292 317 |
| Autres charges | 47 336 253 |
| Investissement | 22 875 736 |
| **total** | **345 704 293** |

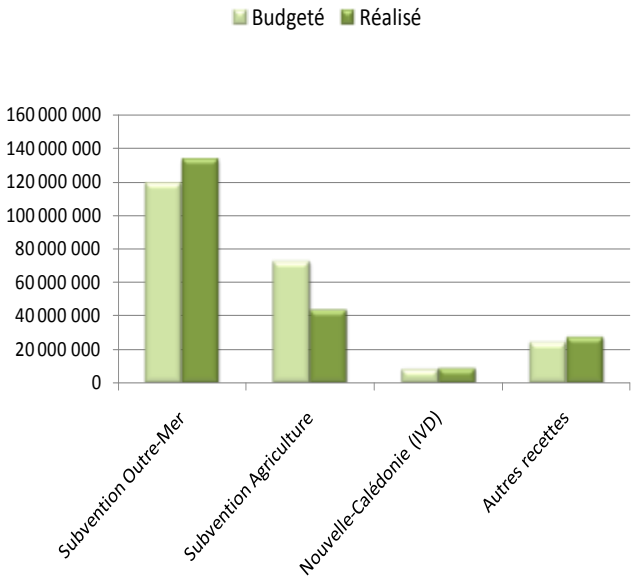


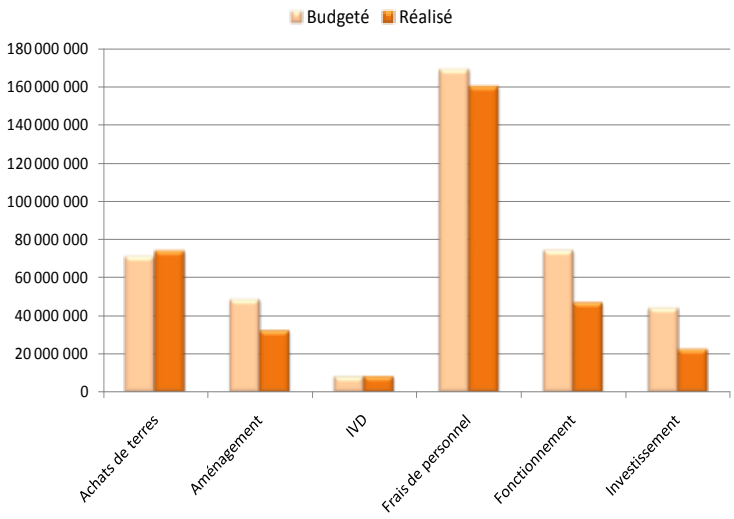

## Evolution du budget

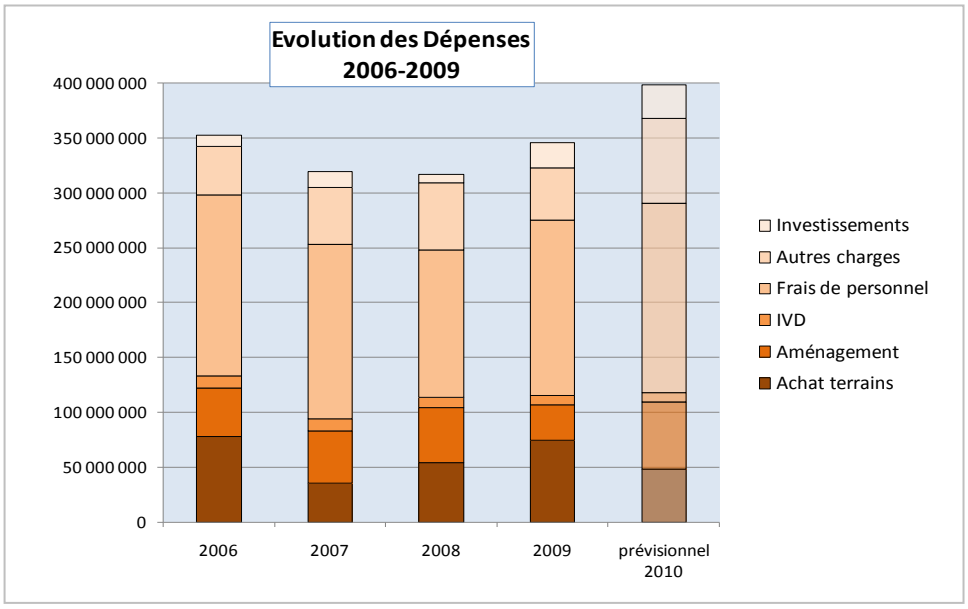


Les dépenses annuelles de l'agence ont été en moyenne de 330 millions FCFP sur la période 2006-2009.

L'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour l'année 2010 prévoit des dépenses d'environ 400 millions FCFP. L'augmentation est liée aux travaux d'installation de l'antenne de Poindimié, à l'augmentation des frais de fonctionnement et des dépenses d'aménagement.

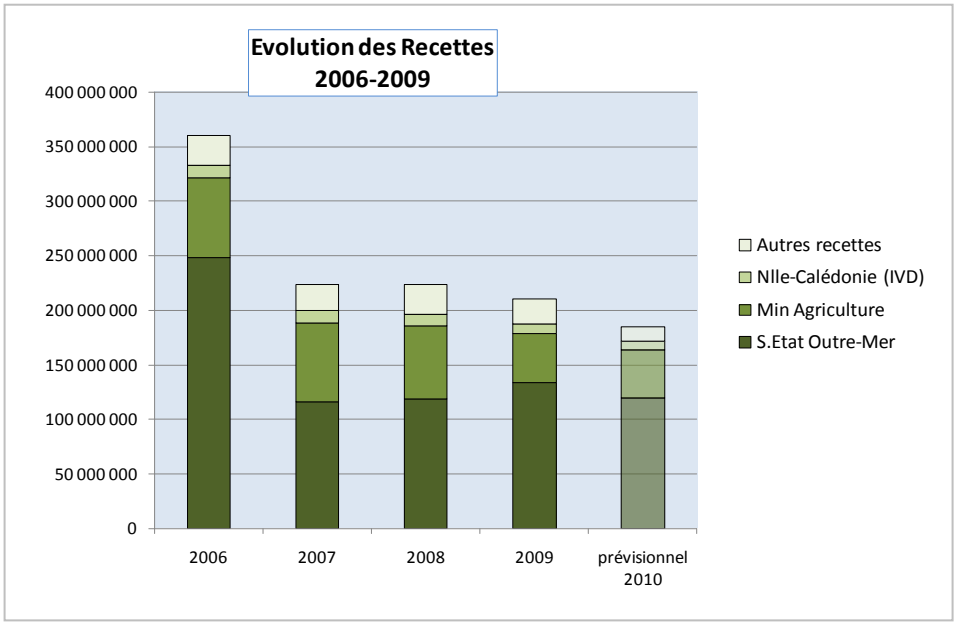


Les recettes ont baissé en 2009 en lien avec la diminution de la subvention du ministère de l'agriculture

L'EPRD 2010 prévoit un volume de recettes en diminution par rapport à 2009 en lien avec une baisse des recettes propres de l'agence et une baisse de la subvention de l'Outre-Mer (après l'augmentation intervenue en 2008).

## La communication externe

### Le site internet de l'ADRAF : www.adraf.nc

Dans un souci d'améliorer la communication avec ses partenaires et le grand public l'ADRAF a fourni un travail important pour la création de son nouveau site internet, en ligne depuis novembre 2009.

On trouve dans ce site :

- des informations générales sur l'agence et ses interventions
- des informations sur la réforme foncière et les terres coutumières (avec des éléments cartographiques et chiffrés);
- des données pratiques sur les groupements fonciers de droit particulier local (GDPL);
- des informations chiffrées sur l'évolution du marché foncier en Nouvelle-Calédonie;
- la possibilité de déposer et de consulter des annonces sur des terrains à vendre et à louer;
- de la bibliographie sur la question foncière et sur le développement rural en Nouvelle-Calédonie

Ce site a également pour ambition de contribuer à alimenter les débats sur des sujets parfois délicats liés à la question foncière. Sont ainsi abordées les questions ayant trait aux revendications, au cadastre coutumier, aux questions d'accès au foncier en milieu coutumier, aux enjeux et défis liés à l'aménagement des terres coutumières.

## Echanges avec nos partenaires

- Présentation effectuée par l'agence en séance plénière du Comité Economique et Social (Nouméa, Juin 2009) sur la thématique de l'aménagement et du développement des terres coutumières
- Présentation au Sénat coutumier des conclusions du groupe de travail sur l'aménagement des terres coutumières. (Nouméa, 2009)

## Articles parus en 2009

2 articles sur l'agence sont parus dans les Nouvelles calédoniennes à l'issue des deux derniers Conseil d'administration de l'ADRAF de l'année :

*« La réforme de l'ADRAF à l'heure des choix »* (paru le 11/06/2009)

*« 4 000 hectares de terres attribués en 2009 »* (paru le 23/11/2009)

## Interventions dans le cadre de formations

- Présentation des terres coutumières dans le cadre de la formation continue au Centre de Formation Professionnelle pour Adulte (CFPPA, Pouembout, juin 2009)
- Intervention dans le cadre d'une formation « Approche des gestions foncières » à l'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP, Nouméa, septembre 2009)

## Information auprès du grand public

Participation au Carrefour « formations et métiers » organisé par la Mission d'Insertion des Jeunes sur Kouaoua et La Foa

## La formation continue

La direction générale de l'ADRAF attache une importance toute particulière à la formation continue de ses agents. Elle constitue l'un des moyens d'optimiser les ressources humaines de l'agence pour valoriser son savoir faire auprès des usagers comme de ses partenaires institutionnels.

La formation continue, moyen de promotion sociale et de développement personnel, allie connaissance et reconnaissance de l'agent en poste.

Un effort particulièrement important a été mis en œuvre en 2009 pour former les agents nouvellement recrutés.

Les formations ont bénéficié à tous les agents dans des domaines axés sur le management et la gestion de projet mais également sur les techniques d'expression orale et écrite.

L'ADRAF a organisé pour ses agents :

- 7 formations techniques dont 2 en comptabilité
- 3 formations bureautiques
- 9 formations tournées vers les ressources humaines

Sur 27 formations demandées, 19 ont été réalisées. 50% des effectifs ont suivi au moins une formation. Le coût total de la formation continue en 2009 a été de 2,6 Millions F.

# Perspectives

L'agence a eu une activité très soutenue en 2009. Les grandes tendances se confirment avec la baisse du nombre de revendications sur les trois dernières années et une demande plus importante dans le domaine de la mise en valeur des terres attribuées. Le stock de l'agence a légèrement progressé en raison d'un transfert des terres du domaine de la Nouvelle-Calédonie mais le « stock dur » de l'agence est en diminution progressive grâce une présence plus active des équipes sur le terrain et la mise en œuvre d'une véritable méthode de médiation, d'animation et de gestion de conflits.

Pour l'avenir, les grandes priorités concerneront :

- La poursuite des attributions et une attention particulière concernant le « stock dur » qui devrait se situer sous la barre des 10 000 hectares et le traitement des clans non servis par la réforme foncière ;
- Le renforcement de notre savoir faire sur la sécurisation foncière et l'exploration des différentes possibilités concernant l'extension du régime des contrats en terres coutumières au travers de notre collaboration avec les instances légitimes ;
- Le développement d'une politique de communication externe relative aux missions de l'agence et à son « savoir faire » dans le traitement des problématiques foncières;
- La préparation de la mission sur le transfert de l'agence à la Nouvelle-Calédonie qui sera conduite en 2010 par le conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER).

L'ADRAF doit, plus que jamais être à l'écoute de son environnement, de son territoire et des préoccupations des populations sur les terres coutumières. La Nouvelle-Calédonie connaît un rythme de croissance économique soutenu et les grands projets miniers actuellement en cours impacteront de façon durable les populations rurales. La gestion du changement sera essentielle pour que la transition vers l'économie de marché se fasse en douceur. Notre présence et notre « savoir faire » sur les terres coutumières et en milieu rural seront précieuses pour accompagner dans les meilleures conditions la gestion de ce changement.

# Annexes

Annexe 1 : Liste nominative des membres du Conseil d'Administration

Annexe 2 : Liste nominative des membres des comités de province Nord et Sud

Annexe 3 : Nos partenaires en 2009

Annexe 4 : Organigramme de l'agence

Annexe 1

# Conseil d'Administration

**Composition au 31 décembre 2009**

## Président

Yves DASSONVILLE
*Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie*

ou Thierry SUQUET
*Secrétaire Général du Haut-Commissariat*

## Représentants de l'Etat

Jean-Marc BEDIER
*Commissaire délégué de la République pour la province Nord*

Alain GUEYDAN
*Commissaire délégué de la République pour la province Sud*

Pierre-Yves VION
*Directeur du service d'Etat, de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement*

## Représentants du Congrès

Jean-Louis D'ANGLEBERMES
*Membre du Gouvernement chargé de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche*

Sam LEONARD
*Membre du Congrès*

Alain LAZARE
*Membre du Congrès*

## Représentants du Sénat coutumier

Bergé KAWA

Gathélia WABEALO

Gabriel PAITA

## Représentants des Provinces

Nicole ANDREA
*province Sud*

Joseph GOROMIDO
*province Nord*

Mathias WANEUX
*province des Iles Loyauté*

## Représentants des organisations professionnelles

Guy MONVOISIN

Basile HOLUE

Jean-Baptiste NAAOUTCHOUE

## Participants avec voix consultative

Olivier DEGENMANN
*Commissaire du Gouvernement*

Yves GATTY p.i.
*Contrôleur général*

Olga ALEXANDRE
*Agent comptable*

Jacques WADRAWANE
*Directeur Général*

# Composition des Comités de Province

**Composition au 31 décembre 2009**

| Comité Province Nord | Comité Province Sud |
|---|---|
| **Président** | |
| Joseph GOROMIDO | Nicole ANDREA |
| **Commissaire délégué de la République** | |
| Jean-Marc BEDIER | Alain GUEYDAN |
| **Représentants de la Province** | |
| Guigui DOUNEHOTE<br>Gérard POADJA | |
| **Représentants des aires coutumières** | |
| Pascal BOUILLANT - *Aire Païci Camuki* | PAITA Clément - *Aire Djubéa-Kapone* |
| Daniel BOAWE - *Aire Ajie-Aro* | MONAWA Justin - *Aire Ajie-Aro (Sud)* |
| Waïmo PIDJO - *Aire Hoot Ma Whaap* | M'BOUERI Jean-Guy - *Aire Xaracuu* |
| Amossa PONGA - *Aire Xaracuu* | |
| **Représentants des maires** | |
| André GOPOEA - *Assoc. des maires de N-C* | OUETCHO Etienne - *Assoc. des maires de N-C* |
| Joseph PAADA- *Assoc . française des maires de N-C* | Alain LAZARE - *Assoc. française des maires de N-C* |
| **Représentants de la profession agricole** | |
| Jean-Pierre ZENKURO<br>Philippe COGULET | Maryse VIDOIRE<br>Daniel GUEPY |
| **Agent des services de la N-C** | |
| Edmond ROSAIRE | Edmond ROSAIRE |
| **Membres avec voix consultative** | |
| Jacques WADRAWANE<br>*Directeur Général* | Jacques WADRAWANE<br>*Directeur Général* |
| Olivier DEGENMANN<br>*Commissaire du Gouvernement* | Olivier DEGENMANN<br>*Commissaire du Gouvernement* |
| Yves GATTY p.i.<br>*Contrôleur général* | Yves GATTY p.i.<br>*Contrôleur général* |
| Olga ALEXANDRE<br>*Agent comptable* | Olga ALEXANDRE<br>*Agent comptable* |
| Jean-Claude GAMBEY<br>*Chef du département du développement local province Nord* | François MADEMBA-SY<br>*Directeur du développement rural province Sud* |

# Nos partenaires en 2009

Annexe 3

## Services de l'Etat

Subdivisions administratives Nord et Sud

Direction de l'agriculture de la forêt et de l'environnement (DAFE)

Trésorerie générale de la Nouvelle-Calédonie (TGNC) - Service du Domaine de l'Etat

## Services de la Nouvelle-Calédonie

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR)

Direction des infrastructures de la topographie et des transports terrestres (DITTT)

Direction des Technologies et Services de l'Information (DTSI)

Direction des Affaires Administratives et Juridiques (DAAJ)

Direction des affaires culturelles et coutumières (DACC)

Direction des services fiscaux (DSF)

Institut de la statistique et des études économiques (ISEE)

## Sénat coutumier / Aires coutumières

## Services provinciaux

province Sud :

Direction du développement rural (DDR)

Direction de l'équipement (DEPS)

Direction de l'environnement (DENV)

Province des Iles :

Direction du développement économique (DDE)

province Nord :

Direction du développement économique et de l'environnement (DDEE)

Direction de l'aménagement et du foncier (DAF)

## Mairies

## Chambre d'agriculture de NC

## Services de l'habitat social

Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)

Fonds Social de l'Habitat (FSH)

## Agence Française de développement

## Instituts de recherche

Institut agronomique calédonien (IAC)

Institut de recherche pour le développement (IRD)

## Etudes notariales

# Organigramme

au 31 déc. 2009

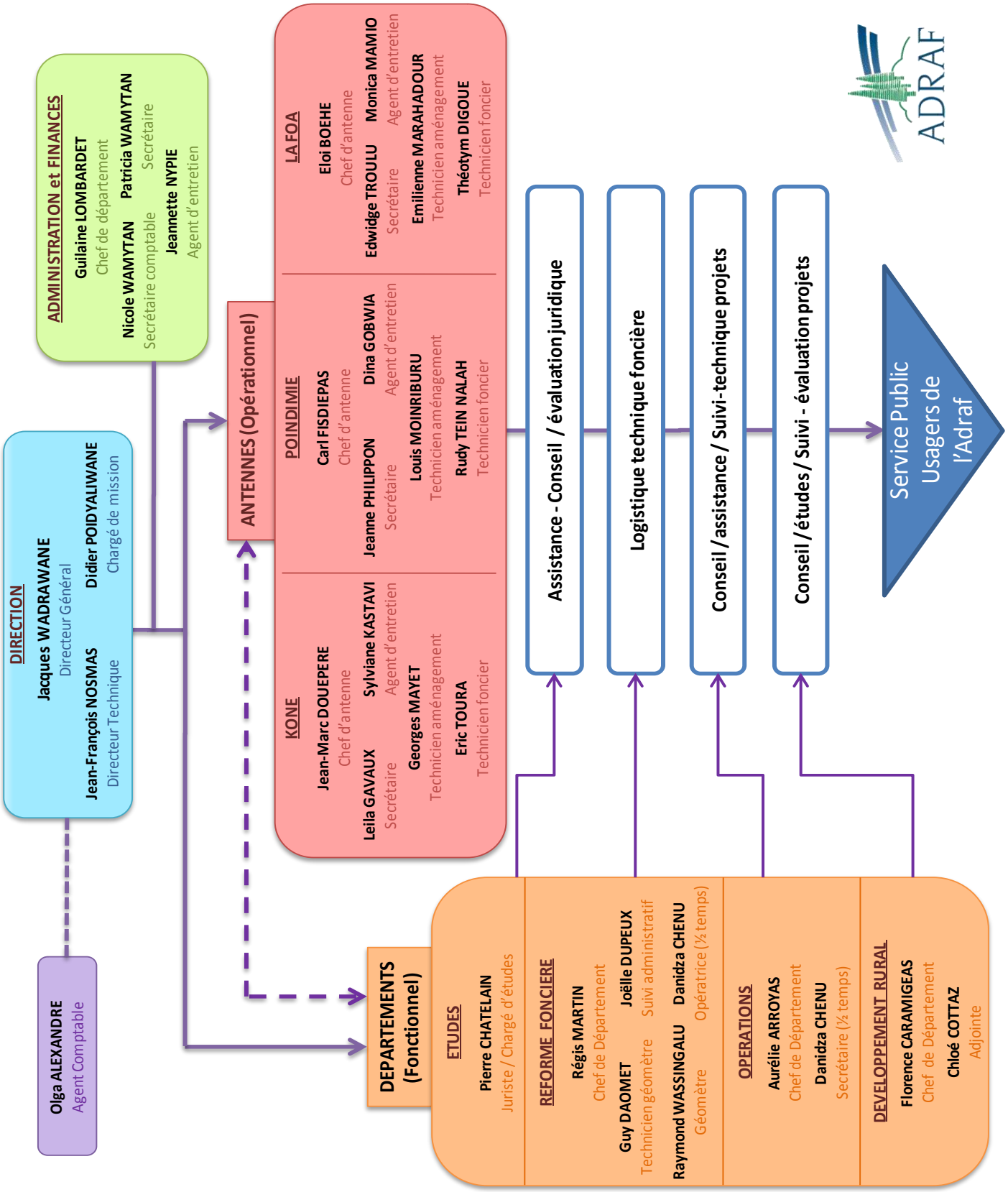

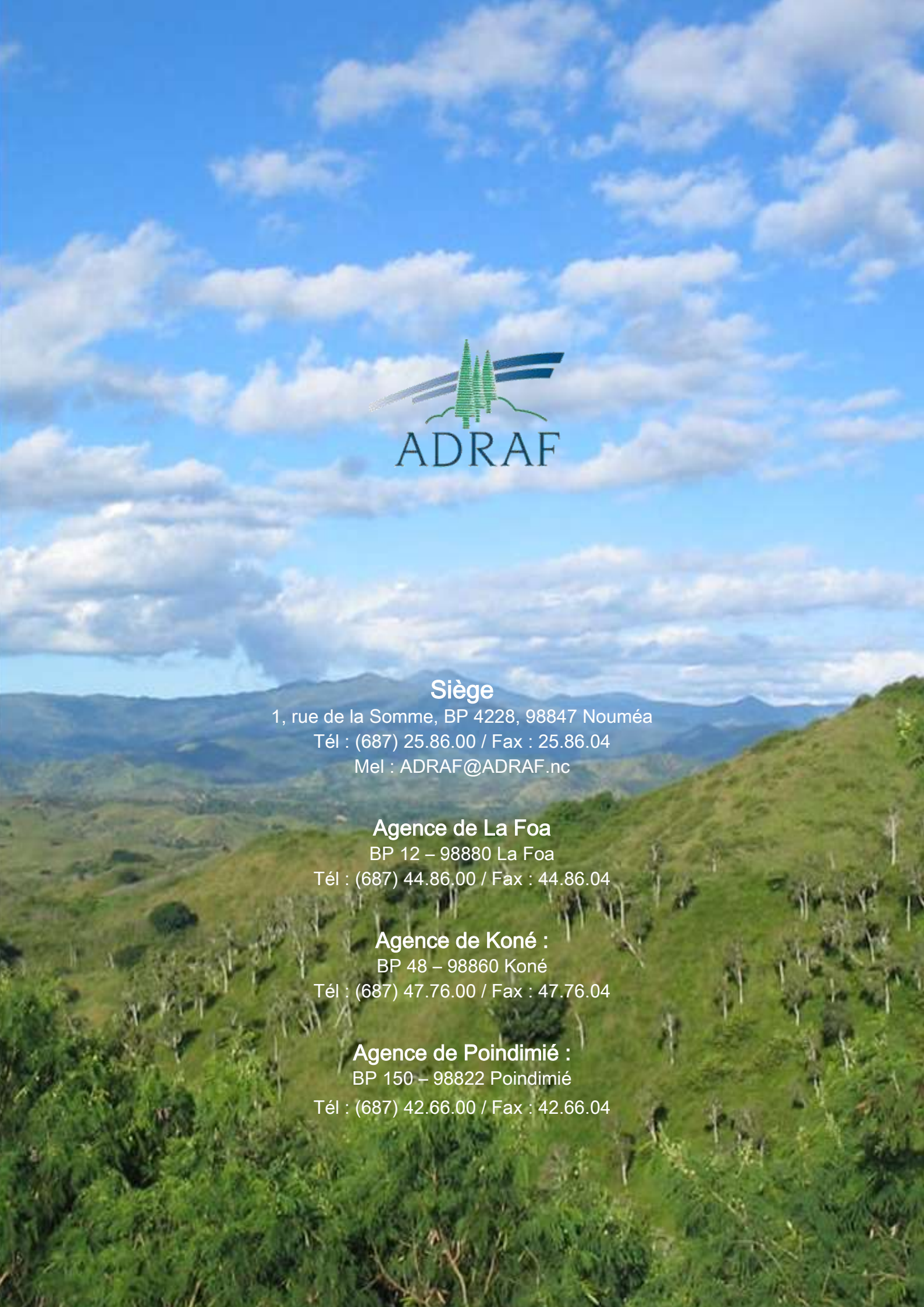


**Siège**
1, rue de la Somme, BP 4228, 98847 Nouméa
Tél : (687) 25.86.00 / Fax : 25.86.04
Mel : ADRAF@ADRAF.nc

**Agence de La Foa**
BP 12 – 98880 La Foa
Tél : (687) 44.86.00 / Fax : 44.86.04

**Agence de Koné :**
BP 48 – 98860 Koné
Tél : (687) 47.76.00 / Fax : 47.76.04

**Agence de Poindimié :**
BP 150 – 98822 Poindimié
Tél : (687) 42.66.00 / Fax : 42.66.04